

POSRA

plateforme de l'observation sociale Rhône-Alpes

Portrait social



L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins

Ce dossier a été réalisé grâce à la collaboration de :



Direction Régionale de l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (Insee)



Secrétariat Général pour les Affaires Régionales (SGAR)



Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)



Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (Dreal)



Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (Direccte)



Caisses d'Allocations Familiales de Rhône-Alpes (CAF)



Observatoire Régional de la Santé (ORS)



Rectorats des académies de Lyon et de Grenoble

**Portrait
social
2012**



Les études sociales sont d'une grande utilité, en ce sens qu'elles sont souvent étonnantes et brisent nombre d'idées reçues.

Pour appliquer de manière adéquate les grandes politiques de l'État dans le domaine social, nous aurons toujours besoin de nous fonder sur un état des lieux, une mise en perspective, une vision synoptique des phénomènes observés.

C'est ce que propose aujourd'hui la POSRA ou plate-forme de l'observation sociale Rhône-Alpes. Cette structure informelle qui réunit, à l'initiative conjointe de la DRJSCS et de l'Insee, les Direccte, Dreal, CAF et autres partenaires en fonction des sujets traités, animée par le SGAR, s'est fixée pour but de faire paraître, chaque année, sous mon autorité, un fascicule explorant un thème d'observation sociale précis, dans lequel sont impliqués les services de l'État et leurs partenaires proches comme l'Observatoire de la Santé et les Rectorats en l'espèce.

Pour 2012, ce sera "l'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins".

Les jeunes et leur insertion dans la société, quel sujet plus digne de réflexion ? Public aux attentes particulières, parfois en situation précaire en ces jours difficiles, mais aussi citoyens de demain à qui nous devons collectivement donner soutien et espoir. Le gouvernement fait de la politique jeunesse une de ses priorités à travers l'emploi, avec tout particulièrement les emplois d'avenir pour les moins qualifiés, les politiques éducatives, sportives, culturelles, l'accès au logement et aux droits sociaux. Un comité interministériel jeunesse est prévu en début d'année.

Au delà de la problématique ainsi mise en perspective - les données disponibles qui ont été rassemblées constituent un "paysage" très instructif - je voudrais également mettre en exergue cette démarche interministérielle, évolutive dans les thèmes à traiter, dans la composition de ses acteurs, dans ses associations avec diverses sources extérieures à l'État, qui me satisfait pleinement.

Je salue la richesse et la pertinence des textes mobilisés. Nul doute que cette somme constituera un élément de référence régionale et une source de réflexion et de synergie des politiques en faveur de la jeunesse que l'État porte avec ses partenaires, collectivités locales bien sûr mais aussi associations et monde de l'entreprise.

Ce résultat est aussi la preuve, s'il en était besoin, de la nécessité, pour être plus efficace, de la mutualisation des efforts et de l'intelligence.

Jean-François CARENCU
Préfet de la région Rhône-Alpes

A handwritten signature in blue ink that reads "Jean-François Carencu". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the end.

L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins

Diplôme, emploi, logement, ressources financières : l'accès des jeunes à l'indépendance vis-à-vis de la famille dépend de nombreux facteurs, et autorise de multiples définitions de "l'autonomie". L'une des approches revient à considérer qu'un jeune est autonome dès lors qu'il possède un emploi et vit dans son propre logement. À cette aune, 13 % des Rhônalpins âgés de 16 à 24 ans peuvent être considérés comme autonomes. Les autres se répartissent entre étudiants (62 %), personnes partiellement autonomes, c'est-à-dire disposant d'un emploi ou d'un logement (17 %), et jeunes non autonomes ne disposant ni d'emploi ni de logement (8 %).

L'accès au logement, l'un des deux piliers de cette autonomie, relève à la fois de l'offre disponible et des moyens financiers. Les revenus des jeunes qui en disposent sont naturellement plus faibles que ceux de leurs aînés : 1 270 euros bruts par mois en moyenne pour les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans et vivant dans leur propre logement. Seuls un quart d'entre eux sont redevables de l'impôt sur le revenu, alors que plus de la moitié des ménages de tous âges le sont. De ce fait, la quasi-totalité des jeunes sont éligibles à un logement social. Pourtant la grande majorité d'entre eux réside dans le parc locatif privé (seuls 15 % habitent dans le parc locatif social contre 37 % pour les ménages plus âgés) et dans des logements de confort modeste.

Autre pilier de l'autonomie : l'accès à un emploi. Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans, un tiers est en emploi, majoritairement salarié. Qu'ils soient ou non titulaires d'un diplôme, l'accès à l'emploi n'apparaît pas comme un problème majeur : 80 % des jeunes accèdent à un emploi dès les 5 premiers mois suivant la fin de leur formation et les 20 % restants ne sont pas tous au chômage. En revanche le type d'emploi occupé est très souvent précaire (CCD, intérim...) et ce depuis plusieurs années. Le niveau de salaire correspond à cette précarité : 90 % des jeunes touchent un salaire équivalent temps plein inférieur à 1,6 fois le Smic.

Il en va du chômage des jeunes rhônalpins comme de l'accès à l'emploi. S'il n'existe pas de sur-représentation des jeunes parmi les chômeurs, contrairement à ce qu'une lecture trop rapide d'indicateurs synthétiques pourrait laisser penser, on note plusieurs spécificités du chômage des jeunes. Ces derniers subissent ainsi des périodes de chômage plus courtes, mais avec une récurrence plus élevée et une indemnisation plus faible. De plus, les jeunes de formation initiale de niveau IV (baccalauréat) ou V (BEP, CAP) sont plus nombreux au chômage que leurs aînés. C'est en revanche l'inverse pour les niveaux de formation supérieurs.

Cependant, tous les jeunes ne peuvent poursuivre des études longues et obtenir les diplômes correspondants, facilitateurs d'accès à un emploi et à un revenu décent. Certains parcours de formation offrent une possibilité d'insertion professionnelle plus précoce. Ainsi les diplômes professionnels comme le certificat d'aptitude professionnel (CAP), le brevet d'étude professionnel (BEP), le baccalauréat professionnel et le brevet de technicien supérieur (BTS) offrent l'opportunité de rejoindre rapidement le marché du travail. En 2011, plus de 45 000 jeunes rhônalpins ont obtenu l'un de ces quatre diplômes et plus de la moitié d'entre eux n'ont pas continué d'études et ont intégré la vie active. Chaque année, environ 25 000 jeunes, essentiellement des jeunes garçons, intègrent cette voie professionnelle, et franchissent ainsi une première étape vers l'autonomie.

Parmi les nombreuses situations transitoires entre les études et l'emploi, le contrat de service civique, créé en 2010, s'est installé dans le paysage régional. Chaque mois, environ 850 jeunes sont présents dans une des structures, le plus souvent associatives, qui offrent pour la plupart des missions dans le domaine de la solidarité, de l'éducation, de la culture ou du sport. Déjà diplômés pour bon nombre d'entre eux, ces jeunes peuvent ensuite valoriser leur engagement dans un cursus de formation complémentaire ou faire valoir cette première expérience au moment de la recherche d'emploi.

Pendant son service civique, le volontaire reçoit une indemnisation de l'ordre de 570 euros par mois. De manière plus générale, l'aspect financier est une clé d'accès à l'autonomie, via le logement en particulier. Les CAF de la région Rhône-Alpes versent ainsi une aide au logement à 75 000 étudiants. À ceux-ci s'ajoutent 44 500 jeunes non étudiants qui bénéficient d'une aide au logement sans minimum social et 11 000 jeunes qui bénéficient d'un minimum social. Ces prestations sont de deux types : le revenu de solidarité active (RSA) qui concerne 5 900 jeunes de moins de 25 ans et l'allocation pour adultes handicapés (AAH) pour 5 100 autres. Ces minima touchent donc 2,7 % des jeunes de moins de 25 ans dans la région. Pour le RSA, il s'agit en grande majorité de jeunes femmes avec enfant(s), alors que l'AAH concerne quasi exclusivement des personnes isolées sans enfant. Au total, les bénéficiaires de minima sociaux représentent un tiers des jeunes à bas revenus de la région Rhône-Alpes.

Si elles ne sont pas accompagnées d'un revenu salarial, ces différentes aides financières ne suffisent souvent pas pour accéder à un logement autonome. Dès lors, la cohabitation dans la famille, lorsqu'elle est possible, peut être une solution qui retarde l'entrée sur le marché de l'habitat. Ainsi, 57 % des jeu-

nes de 18 à 24 ans cohabitent avec un autre ménage, le plus souvent celui de leurs parents. Cette cohabitation diminue cependant rapidement avec l'âge et, à 24 ans, la cohabitation ne concerne plus que 34 % des jeunes. C'est en territoire urbain, et lorsque leurs revenus le leur permettent, que les jeunes disposent le plus souvent d'un logement autonome. À l'inverse, dans plusieurs territoires périurbains, comme la grande banlieue lyonnaise par exemple, la cohabitation chez les parents demeure fréquente, induisant parfois des temps de transports importants.

Les jeunes privés de logement et ne pouvant plus être hébergés dans la famille peuvent parfois avoir recours à un hébergement d'urgence. Entre 2008 et 2010, près de 10 000 jeunes rhônalpins ont ainsi exprimé une demande d'hébergement, qu'il s'agisse d'hébergement d'urgence ou de structures visant à une réinsertion dans le parcours résidentiel. Ces demandes ont été satisfaites dans la grande majorité des cas.

L'autonomisation des jeunes en matière de santé induit souvent des comportements à risques. Cela concerne tant les déplacements (accidents en deux roues par exemple) que la sexualité ou encore la consommation de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis...). Les accidents de circulation demeurent la première cause de décès chez les jeunes (32 %), devant les suicides (14 %) et les accidents de la vie courante (10 %). On dénombre également 1 900 hospitalisations annuelles pour tentative de suicide, essentiellement pour des jeunes filles (72 % du total). Les jeunes acquièrent de plus, entre 20 et 25 ans, leur autonomie en matière de protection sociale et de recours aux soins. On note alors une baisse du recours, voire même une absence totale de couverture santé pour un petit nombre d'entre eux. ■

Pascal Arros
DRJSCS Rhône-Alpes

Sommaire

Synthèse	L'accès à l'autonomie des jeunes rhônalpins Pascal Arros - DRJSCS Rhône-Alpes	4
Cadrage	Les jeunes en Rhône-Alpes, entre poursuite d'études et accession à l'autonomie Serge Maury - Insee Rhône-Alpes	8
Mobilité	Rhône-Alpes : de nombreuses arrivées d'étudiants et de jeunes actifs Serge Maury - Insee Rhône-Alpes	11
Diplômes	Autonomie des jeunes et diplômes d'insertion professionnelle Karine Pietropaoli - Rectorat de Lyon	14
Service civique	Le service civique : un engagement au sortir du diplôme Marie-Pierre Nectoux et Pascal Arros - DRJSCS Rhône-Alpes	16
Cohabitation	Habiter dans sa famille : une solution aux difficultés de logement Philippe Laperrouse - DRJSCS Rhône-Alpes	18
Logement	Un parc social peu accessible pour les jeunes Yves Pothier - Dreal Rhône-Alpes	20
Hébergement	Les jeunes rhônalpins sans logement Philippe Laperrouse - DRJSCS Rhône-Alpes	24
Minima sociaux	Les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de minima sociaux versés par les CAF Sandrine Braun - CAF de Lyon	26
Emploi	Les jeunes face à l'emploi Béatrice Youmbi et Christine Jakse - Direccte Rhône-Alpes	29
Chômage	Chômage des jeunes : spécificités ou non ? Béatrice Youmbi et Christine Jakse - Direccte Rhône-Alpes	33
Santé	Chez les jeunes, l'adoption de comportements plus autonomes comporte fréquemment des risques pour la santé Martine Dreneau - ORS Rhône-Alpes	37

Les jeunes en Rhône-Alpes, entre poursuite d'études et accession à l'autonomie

11,5 % des habitants de Rhône-Alpes sont âgés de 16 à 24 ans. Parmi cette population, on compte un grand nombre d'étudiants, surtout dans les grandes métropoles universitaires que sont Lyon et Grenoble. Les jeunes ayant fini leurs études se distinguent quant à eux par leur degré d'autonomie. Une part d'entre eux n'a ni emploi, ni logement, tandis que d'autres ne remplissent que l'une de ces conditions menant à l'autonomie. Enfin, les jeunes autonomes, dont le nombre croît avec l'âge, représentent 13 % des jeunes rhônalpins.

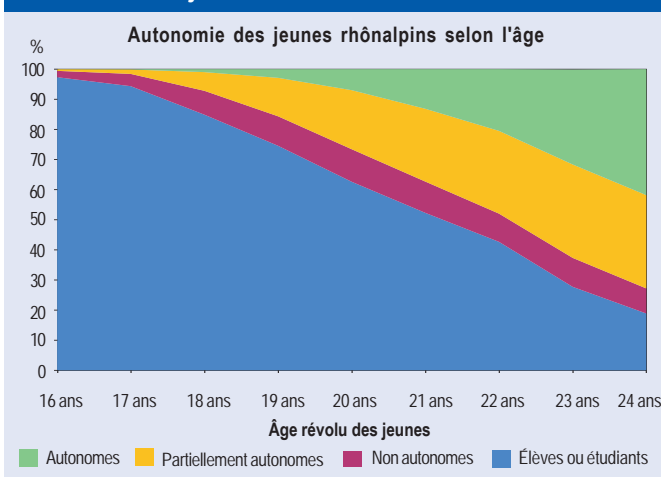
Rhône-Alpes est une région relativement jeune. En 2009, 711 000 personnes âgées de 16 à 24 ans y résident, soit 11,5 % de sa population (respectivement 11,2 % pour la France métropolitaine). Phénomène naturel observé dès les premiers âges, on dénombre un peu plus de jeunes hommes que de jeunes femmes (+ 11 000), dans les mêmes proportions qu'au niveau national. Grâce à ses pôles universitaires, la région maintient ou attire une importante population d'élèves et d'étudiants. Elle reste aussi un important centre économique et industriel, présentant d'importantes opportunités d'emplois : 39 % de la classe d'âge ont un emploi, en parallèle ou non de leurs études, 10 % sont au chômage.

Une majorité des jeunes de 16 à 24 ans poursuivent un cursus scolaire ou universitaire, ou une formation. Pour ceux qui ne sont plus inscrits dans un tel établissement se pose la question de l'autonomie. Celle-ci peut être considérée comme totale si le jeune possède à la fois un emploi et un logement ; elle est partielle si un seul de ces attributs est observé.

Les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement représentent 62 % des 16-24 ans en Rhône-Alpes. 21 % de ces élèves et étudiants travaillent parallèlement à leurs études, ce qui traduit parfois les difficultés financières de cette population. De même, les deux tiers vivent encore avec au moins un de leurs deux parents, en colocation (10 % d'entre eux) ou "hors-ménages" (internats, collectivités, à hauteur de 6 %), tandis que 12 % de ces jeunes vivent seuls.

Les jeunes non autonomes, sortis du système scolaire, n'ont pas encore d'emploi ni leur propre logement. Ils représentent 8 % des jeunes rhônalpins. Une majorité très forte d'entre eux (82 %) n'ont ainsi pas quitté le domicile familial. Un sur trois vit en HLM. Par ailleurs, la part des enfants de famille monoparentale est beaucoup plus élevée chez ces jeunes non-autonomes (27 %) que chez les autres catégories de jeunes (15 % chez les étudiants et chez les "partiellement autonomes"). La précarité sociale et financière de ces familles peut expliquer un accès à

C'est après l'âge de 22 ans que les jeunes accèdent majoritairement à l'autonomie



L'autonomie des jeunes s'obtient d'abord par l'accès à l'emploi

Autonomie des jeunes rhônalpins selon l'âge En %

Âge	Éléves ou étudiants	Non autonomes	En emploi sans logement propre*	Sans emploi avec un logement propre*	Autonomes	Total
16 ans	97	2	1	0	0	100
17 ans	94	4	1	1	0	100
18 ans	85	8	5	1	1	100
19 ans	75	10	11	1	3	100
20 ans	63	11	16	3	7	100
21 ans	52	10	19	6	13	100
22 ans	43	9	21	7	20	100
23 ans	28	10	23	7	32	100
24 ans	19	8	21	10	42	100

* L'ensemble de ces deux catégories constitue les jeunes partiellement autonomes.

Source : Insee, Recensement de la population 2009

l'autonomie plus difficile. Enfin, 7 % des jeunes non autonomes vivent "hors ménages", essentiellement dans des foyers de jeunes travailleurs.

Les jeunes partiellement autonomes, du point de vue de l'emploi (77 % d'entre eux) ou de celui du logement (23 %), représentent au total 17 % des 16-24 ans en Rhône-Alpes. Ils constituent la catégorie la plus nombreuse de jeunes ayant quitté les études. Sur la route vers l'autonomie, c'est en premier lieu l'emploi, gage de ressources financières, qui, plus que le logement, permet à un jeune de gagner en indépendance. Ceci se vérifie à tout âge.

64 % d'entre eux vivent encore chez leurs parents, comme les étudiants. Mais ils sont bien plus nombreux que ces derniers à avoir déjà fondé une famille (avec ou sans enfant). 21 % des jeunes partiellement autonomes habitent en HLM, plus que pour les autonomes ou pour les élèves et étudiants (13 % dans les deux cas).

Vivre en colocation permet de quitter le domicile parental dans l'attente d'un logement ordinaire. 9 % des jeunes partiellement autonomes adoptent cette solution intermédiaire.

Enfin, les jeunes autonomes, en emploi et ayant leur propre logement, pèsent pour 13 % de l'ensemble des 16-24 ans. Par définition, aucun d'eux ne vit dans sa famille d'origine. Plus de 60 % d'entre eux sont déjà installés en couple (13 % avec un ou plusieurs enfants), un tiers vivent seuls en 2009.

Les jeunes autonomes sont en moyenne plus âgés que les autres (22 ans au lieu de 20 ans). L'autonomie est plus fréquente chez les jeunes au fur et à mesure qu'ils avancent en âge. La part des "partiellement autonomes" augmente aussi avec l'âge. Entre 16 et 20 ans, la grande majorité de la population est scolarisée ou étudiante. À partir de 21 ans, les personnes en autonomie complète voient leur importance numérique augmenter notablement, jusqu'à représenter deux personnes sur cinq à 24 ans. Mais à cet âge, il reste encore presque un tiers de personnes partiellement autonomes, une personne sur cinq encore en étude, et 8 % qui n'ont ni leur propre logement ni emploi.

Au regard de l'autonomie, les jeunes étrangers de Rhône-Alpes sont sensiblement dans la même situation que les jeunes de nationalité française. Une différence concerne la cohabitation : les jeunes étrangers autonomes vivent moins souvent seuls.

Sur les 711 000 jeunes que compte la région en 2009, on dénombre 360 900 hommes pour 350 100 femmes. Ces dernières sont moins souvent en emploi que leurs homologues masculins (43 % contre 35 %). Elles sont plus fréquemment étudiantes (avec ou sans travail en parallèle, 64 % des jeunes femmes sont inscrites dans un établissement scolaire ou universitaire, contre 60 % des hommes) et poursuivent plus longtemps leurs études.

Au même âge, les jeunes femmes sont plus autonomes. Ce dernier constat s'explique en grande partie par le fait que les jeunes femmes cohabitent avec des jeunes hommes qui sont, en moyenne, un peu plus âgés.

Les hommes accèdent relativement plus tôt à l'autonomie vis à vis de l'emploi. À tout âge, ils sont deux fois plus nombreux à occuper un emploi. Les jeunes femmes, elles, sont trois ou quatre

Avoir un emploi et/ou un logement : un préalable pour fonder une famille

Situation familiale des jeunes rhônalpins dans leur ménage selon leur degré d'autonomie				
Situation familiale	En %			
	Autonomes	Partiellement autonomes	Non autonomes	Élèves ou étudiants
Enfants d'un couple	0	49	55	52
Enfants d'une famille monoparentale	0	15	27	15
Adultes d'un couple sans enfant	49	9	1	5
Adultes d'un couple avec enfant(s)	13	8	0	0
Adultes d'une famille monoparentale	2	2	1	0
Colocation	4	10	9	10
Personnes vivant seules	32	4	0	12
Personnes vivant hors ménage	0	3	7	6
Total	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2009

fois plus nombreuses à occuper leur propre logement ; là encore, cela s'explique par la vie en couple avec des hommes légèrement plus âgés.

À chaque âge, la situation familiale différencie également les deux sexes : les femmes vivent moins fréquemment chez leurs parents et sont plus souvent installées en couple que les hommes.

Enfin, la répartition géographique des garçons et des filles est quelque peu différente et s'explique facilement par la localisation des établissements d'enseignement supérieur et le type d'emploi local. Dans les grands pôles urbains, les jeunes femmes dépassent de peu les jeunes hommes en nombre en raison d'études plus longues. Elles sont nettement minoritaires dans les autres espaces urbains (emplois importants pour les jeunes hommes) ou ruraux. En particulier, dans les communes isolées hors influence des pôles, on compte 55 % d'hommes pour 45 % de femmes.

Les jeunes sont plus nombreux dans les grands pôles urbains (13 % de la population de ces pôles). Lyon et Grenoble, du fait de la présence de grands centres universitaires et de leur importance économique, abritent ainsi une forte population jeune. L'unité urbaine de Lyon est celle qui compte le plus de 16-24 ans (218 300 individus), et la deuxième de Rhône-Alpes pour le poids relatif de cette catégorie (14 %). Grenoble, avec ses 75 500 personnes de 16 à 24 ans, est l'unité urbaine la plus jeune pour cette proportion (15 %). Enfin, Saint-Étienne, troisième unité urbaine de Rhône-Alpes, abrite 46 500 jeunes, soit 13 % de sa population.

À l'inverse, les petits pôles urbains se caractérisent par une faible présence de cette population : Privas et Aubenas, par exemple, n'abritent que 9 % de jeunes. Ces deux agglomérations sont de taille moyenne et n'offrent que peu de formation supérieure. Enfin, dans les communes hors influence des pôles, le poids des 16-24 ans est encore plus modeste ; il est de 8 %.

Grandes métropoles et petits centres urbains de Rhône-Alpes s'opposent fortement quant aux caractéristiques de leur population jeune. Les grands pôles urbains se distinguent par

Les femmes accèdent à l'autonomie plus jeunes...

Part des autonomes à chaque âge selon le sexe

Âge	En %	
	Hommes	Femmes
16 ans	0	0
17 ans	0	0
18 ans	1	1
19 ans	3	3
20 ans	7	8
21 ans	13	14
22 ans	20	22
23 ans	31	34
24 ans	42	34

Source : Insee, Recensement de la population 2009

... vivent en couple plus jeunes, avec des jeunes hommes un peu plus âgés

Répartition des jeunes hommes et jeunes femmes selon leur situation familiale

Situation familiale	En %	
	Hommes	Femmes
Enfants d'un couple	49	41
Enfants d'une famille monoparentale	15	13
Adultes d'un couple sans enfants	8	14
Adultes d'un couple avec enfant(s)	2	5
Adultes d'une famille monoparentale	0	1
Colocation	9	9
Personnes vivant seules	12	13
Personnes vivant hors ménage	5	4
Total	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2009

l'importance de leur population étudiante : 71 % des 16-24 ans résidant à Grenoble sont inscrits dans un établissement d'enseignement, et 69 % à Lyon. À l'opposé, les jeunes des villes moyennes et petites sont moins fréquemment étudiants (par exemple, 52 % à Bourgoin-Jallieu, 55 % à Tarare et seulement 46 % à Ambérieu-en-Bugey). Les jeunes résidant dans ces villes plus petites ont plus souvent acquis l'autonomie (à la fois par le logement et le travail). La part des autonomes est très élevée dans de centres urbains comme Ambérieu-en-Bugey (23 %) et Bourgoin-Jallieu (17 %), alors que dans les grandes métropoles régionales comme Lyon ou Grenoble, un jeune sur dix seulement est autonome. À cette population vient s'ajouter le poids des "partiellement autonomes" qui, dans leur majorité, ont un emploi. Cette dernière catégorie est également beaucoup plus représentée dans les villes petites ou moyennes (comme Ambérieu-en-Bugey et Bourgoin-Jallieu). ■

Serge Maury
Insee Rhône-Alpes

Méthodologie :

Source : Recensement de la population 2009

On considère qu'un jeune est autonome du point de vue logement, c'est à dire occupe un logement indépendant ou son propre logement, s'il est déclaré comme chef de famille ou conjoint du chef de famille. Il est autonome du point de vue de l'emploi s'il est déclaré actif occupé.

La population des jeunes de 16-24 ans est décomposée en quatre catégories : les élèves et étudiants, les non-autonomes (sans emploi et sans logement indépendant), les "partiellement autonomes" (en emploi ou en logement indépendant), enfin les autonomes.

Rhône-Alpes : de nombreuses arrivées d'étudiants et de jeunes actifs

Rhône-Alpes est une région très attractive pour les jeunes de 20 à 24 ans, attirant surtout des étudiants et des jeunes autonomes du point de vue à la fois du logement et de l'emploi.

Le gain migratoire concerne exclusivement les départements du Rhône et de l'Isère, où les arrivées de jeunes pour y étudier sont majoritaires. À ces âges, les autres départements perdent globalement des jeunes mais attirent ceux qui sont autonomes. 14 000 jeunes recensés en Rhône-Alpes en 2008 vivaient à l'étranger 5 ans auparavant.

Rhône-Alpes connaît un fort dynamisme démographique. La croissance de sa population provient à la fois de son excédent naturel et de son solde migratoire positif. En 2008, Rhône-Alpes comptait 391 300 jeunes de 20 à 24 ans, soit 6,4 % de la population régionale. Plus de 50 000 personnes de cette tranche d'âge, recensées en 2008, ont déclaré habiter dans une autre région de métropole 5 ans auparavant. Dans le même temps, 41 100 rhônalpins sont partis, soit un solde positif de 9 000 jeunes pour les seules migrations internes à la métropole. Rhône-Alpes se classe ainsi à la 3^e place des régions françaises

les plus attractives avec un taux de migrations nettes de jeunes de 0,5 % par an (voir "Pour comprendre les résultats"), derrière l'Île-de-France et Midi-Pyrénées (qui présentent un taux identique de 1,4 %). Les arrivées proviennent principalement des régions suivantes : Île-de-France (13,1 % des arrivées) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,7 %) et de régions proches, Bourgogne (10 %) et Auvergne (8,1 %).

Les départs s'opèrent en faveur de l'Île-de-France (25,4 % des départs) ou de régions du sud : Provence-Alpes-Côte d'Azur (14,8 %) et

Languedoc-Roussillon (10 %).

16 % des arrivants en Rhône-Alpes ont entre 20 et 24 ans.

En Rhône-Alpes, les flux d'entrants et de sortants sont caractérisés par une surreprésentation des étudiants et des jeunes autonomes (c'est-à-dire des jeunes bénéficiant à la fois d'un logement et d'un emploi). Les jeunes n'ayant ni emploi ni logement propre (les non-autonomes) et ceux jouissant d'une seule de ces caractéristiques (les "partiellement autonomes") sont moins représentés. Plus qu'ailleurs, les jeunes arrivent ou quittent la région Rhône-Alpes soit pour poursuivre leurs études, soit pour s'installer dans la vie active. Les

Rhône-Alpes : 3^e région la plus attractive de métropole pour les jeunes de 20 à 24 ans

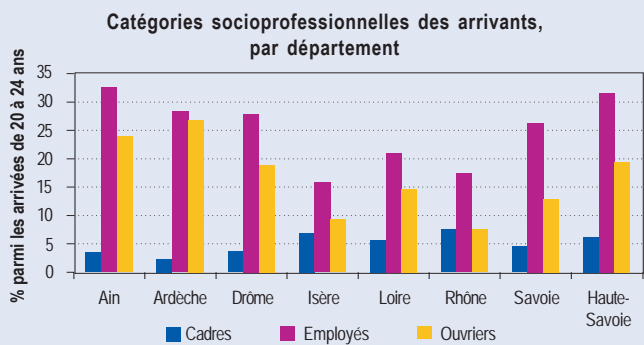
Migrations des jeunes métropolitains âgés de 20 à 24 ans au 1^{er} janvier 2008 selon la région de résidence

Régions métropolitaines	Population 2003	Population 2008	Résidents en 2003 et 2008	Départs en 5 ans	Arrivées en 5 ans	Solde migratoire	Population moyenne 2003-2008	Taux annuel migration net 2003-2008
Île-de-France	711 900	764 100	649 600	62 300	114 500	52 200	738 000	1,4
Midi-Pyrénées	152 400	163 200	128 800	23 500	34 400	10 800	157 800	1,4
Rhône-Alpes	366 500	375 500	325 400	41 100	50 100	8 900	371 000	0,5
Alsace	113 000	114 500	100 500	12 500	14 000	1 500	113 800	0,3
Languedoc-Roussillon	143 600	145 100	118 600	25 000	26 500	1 600	144 300	0,2
Aquitaine	174 200	175 600	147 700	26 500	27 900	1 400	174 900	0,2
Limousin	39 600	39 400	31 000	8 600	8 400	-300	39 500	-0,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	276 000	273 800	240 500	35 500	33 300	-2 200	274 900	-0,2
Lorraine	154 500	151 700	135 900	18 600	15 900	-2 800	153 100	-0,4
Pays de la Loire	211 300	205 900	173 300	38 000	32 600	-5 400	208 600	-0,5
Nord-Pas-de-Calais	286 900	279 300	258 900	28 000	20 500	-7 500	283 100	-0,5
Bretagne	182 300	177 500	149 700	32 500	27 700	-4 800	179 900	-0,5
Auvergne	73 900	71 800	59 400	14 500	12 500	-2 000	72 800	-0,6
Poitou-Charentes	97 800	94 900	77 600	20 200	17 300	-2 900	96 300	-0,6
Corse	16 900	16 200	14 500	2 400	1 700	-700	16 500	-0,8
Haute-Normandie	120 000	114 500	102 600	17 400	12 000	-5 400	117 300	-0,9
Champagne-Ardenne	86 900	82 500	70 000	17 000	12 600	-4 400	84 700	-1,0
Franche-Comté	72 600	68 900	59 500	13 100	9 400	-3 700	70 700	-1,1
Centre	148 900	139 300	117 400	31 500	21 800	-9 600	144 100	-1,3
Picardie	124 300	115 400	102 100	22 200	13 300	-8 900	119 800	-1,5
Bourgogne	95 500	88 500	75 300	20 200	13 200	-7 000	92 000	-1,5
Basse-Normandie	91 000	82 400	73 100	17 900	9 300	-8 600	86 700	-2,0
France métropolitaine	3 740 000	3 740 000	3 211 400	528 700	528 700	0	3 740 000	0,0

Source : Insee, Recensement de la population 2008, populations résidant en France métropolitaine en 2003 et en 2008

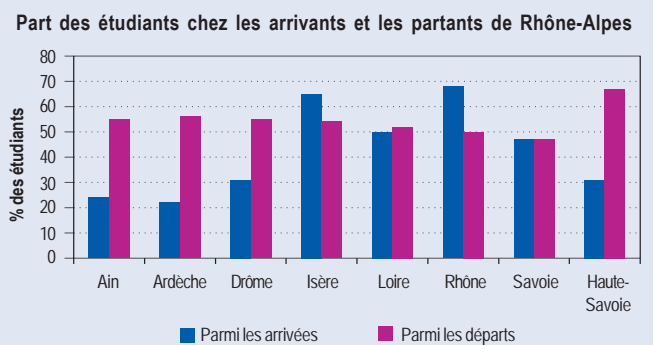
Note : ce tableau prend seulement en compte les migrations internes à la France métropolitaine des populations présentes à la fois en 2003 et en 2008. Ainsi, les individus nés ou décédés entre 2003 et 2008 ne sont pas pris en compte.

Les nouveaux arrivants sont plus souvent employés dans l'est de la région, davantage ouvriers dans le sud



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Les jeunes viennent dans le Rhône et l'Isère avant tout pour y étudier



Source : Insee, Recensement de la population 2008

grands pôles d'enseignement supérieur attirent les étudiants : ces derniers représentent 28 600 personnes, soit 55 % des 20-24 ans s'installant en Rhône-Alpes. En comparaison, dans la population de la même tranche d'âge déjà présente 5 ans auparavant en Rhône-Alpes, seuls 4 jeunes sur 10 sont étudiants.

Les possibilités offertes par la région concourent également à maintenir en Rhône-Alpes une partie des jeunes de 20 à 24 ans, une fois leurs études terminées.

Les grandes agglomérations régionales, auxquelles l'on peut ajouter celle de Genève, proposent de larges possibilités d'emplois, et attirent de ce fait les jeunes actifs. En cinq ans, 30 000 jeunes actifs sont arrivés dans la région, dont 4 300 en recherche d'emploi.

Après les étudiants, ce sont les jeunes autonomes qui migrent en plus grand nombre dans la région : 29 % des entrants et 28 % des partants sont autonomes ; la proportion n'est que de 22 % dans la population totale des 20-24 ans.

Les nouveaux arrivants qui ne poursuivent pas leurs études, occupent le plus souvent des postes d'employé (21 %), de profession intermédiaire (16 %), d'ouvrier (12 %) et de cadre (8 %). Les cadres et les professions intermédiaires sont nettement surreprésentés parmi les arrivants, ce qui est à mettre en relation avec les emplois disponibles dans la région : les fonctions métropolitaines y sont abondantes. Les taux de migrations nettes de ces deux catégories socioprofessionnelles font partie des plus élevés de France. Au final, les migrations des jeunes affectent assez peu la composition socioprofessionnelle de la population rhônalpine (contrairement à la catégorie des retraités qui présente un solde migratoire négatif), principalement en raison du poids modeste de cette catégorie dans l'ensemble de la région (6,4 % de la population régionale).

Le Rhône et l'Isère attractifs pour les étudiants, la Haute-Savoie pour les jeunes actifs

Migrations des jeunes résidents en France de 20 à 24 ans révolus au 1^{er} janvier 2008 selon le département de résidence

Départements	Arrivées en 5 ans	Départs en 5 ans	Solde migratoire total	Dont étudiants*	Dont cadres	Dont professions intermédiaires	Dont employés	Dont ouvriers
Ain	6 000	9 300	-3 300	-3 700	-200	-300	-200	200
Ardèche	3 000	5 400	-2 400	-2 400	-100	-200	-400	100
Drôme	5 200	8 200	-3 000	-2 800	-200	-200	-300	-100
Isère	19 500	16 400	3 100	4 000	-200	100	-200	100
Loire	6 600	9 700	-3 100	-1 700	-300	-500	-700	-100
Rhône	41 800	20 900	20 900	17 800	700	2 800	3 200	1 000
Savoie	6 400	6 800	-400	-1 200	-200	0	400	200
Haute-Savoie	7 900	9 500	-1 600	-3 900	-100	600	700	600

* Étudiants avec ou sans emploi, catégorie sociale 2008

Source : Insee, Recensement de la population 2008, populations résidant en France métropolitaine en 2003 et en 2008

L'autonomie des jeunes rhônalpins diffère d'un département à l'autre, tant chez les résidents que chez les nouveaux arrivants. Offres estudiantines et possibilités d'emploi locales structurent les mouvements résidentiels des 20-24 ans.

68 % des jeunes arrivants dans le Rhône sont étudiants.

Le Rhône et l'Isère viennent en tête pour l'importance des migrations des jeunes de 20 à 24 ans. Ce sont les deux seuls départements rhônalpins à connaître un solde migratoire positif pour cette catégorie de la population. Les jeunes arrivent en très grand nombre (42 000 dans cette classe d'âge) dans le Rhône, et bien qu'ils soient également nombreux à quitter le département, les entrées l'emportent largement sur les sorties (21 000 au total, pour moitié vers d'autres régions, principalement l'Île-de-France). Rapporté à la population, cet excédent migratoire reste le plus élevé de la région. L'Isère a également accueilli, en 5 ans, un nombre important de jeunes. De nombreuses personnes de 20 à 24 ans sont également parties s'installer hors du département, mais le solde reste très largement positif (3 000 personnes).

Du fait de la présence des deux métropoles, Lyon et Grenoble, sur leur territoire, les profils migratoires du Rhône et de l'Isère présentent des similitudes : ces deux départements voient arriver essentiellement des étudiants (68 % pour le Rhône et 65 % pour l'Isère). La part des actifs est elle aussi importante.

Un autre point commun aux deux départements réside dans la plus grande proportion, parmi les nouveaux arrivants, de cadres et dans une moindre mesure de professions intermédiaires. Cela s'explique par les emplois présents dans les agglomérations lyonnaise et grenobloise. Dans le Rhône, l'excédent migratoire élevé se traduit par un gain dans toutes les catégories socioprofessionnelles. En Isère, le solde migratoire des étudiants est forte-

ment positif, tandis que celui des actifs est légèrement négatif : pour les jeunes de 20 à 24 ans, les sorties l'emportent sur les entrées en ce qui concerne les cadres et les employés ; les ouvriers et professions intermédiaires de cette tranche d'âge connaissent un très léger excédent migratoire.

Plus de jeunes autonomes que d'étudiants dans l'Ain et la Haute-Savoie.

La Haute-Savoie, la Savoie et l'Ain accueillent des contingents importants de jeunes, mais les départs y sont encore plus importants. L'Ain est le département

de Rhône-Alpes qui perd le plus de jeunes de 20 à 24 ans du fait des migrations (- 3 300).

L'Ain et la Haute-Savoie présentent un profil voisin. Ces deux départements, à l'offre d'enseignement supérieur relativement restreinte, voient arriver plus de jeunes autonomes ou partiellement autonomes. Dans ces territoires, les jeunes arrivants sont donc largement engagés dans le processus d'autonomie ; ils possèdent plus souvent un emploi, un logement, ou les deux à la fois. Logiquement, l'arrivée d'étudiants y est moins fréquente : 24 % dans l'Ain et 31 % en Haute-Savoie. Elle ne compense pas les départs, puisque les soldes sont de - 3 700 pour l'Ain et de - 3 900 pour la Haute-Savoie. Les professions intermédiaires et les employés sont surreprésentés parmi les nouveaux arrivants dans ces deux départements ; les ouvriers le sont également dans l'Ain. Toutes les catégories socioprofessionnelles présentent un solde migratoire excédentaire, sauf les cadres qui sont en léger déficit migratoire.

La Savoie a un profil intermédiaire. D'une part, les étudiants s'y installent plus souvent (47 % des arrivées) malgré un solde migratoire nettement déficitaire. D'autre part, arrivées et départs de jeunes actifs y sont tous les deux nombreux pour une balance migratoire légèrement positive. Les employés représentent plus du quart des jeunes nouveaux arrivants, cela s'expliquant en partie par les caractéristiques des emplois tournés vers le tourisme.

Des départs d'étudiants et d'actifs en Ardèche et dans la Drôme.

Les départements de la Drôme et surtout de l'Ardèche sont caractérisés par le faible nombre d'entrées de jeunes. On vient s'installer entre 20 et 24 ans en Ardèche pour commencer une vie autonome (emploi, logement) bien plus que pour étudier. Les jeunes autonomes (43 %) ou partiellement autonomes (28 %) arrivent en bien plus grand nombre que les étudiants (ces derniers ne comptent que pour 22 %). Au total, l'Ardèche est le territoire qui perd proportionnellement le plus de jeunes du fait des migrations : en 5 ans, le département a ainsi perdu 2 300 jeunes partis poursuivre leurs études, et 660 autres partis occuper un emploi ailleurs.

La Drôme, qui abrite le pôle d'enseignement supérieur de Valence, a vu arriver en 5 ans plus d'étudiants que l'Ardèche (les étudiants représentent 31 % des entrées), mais les départs pour motifs d'études y sont encore plus importants. Parmi les nouveaux arrivants, les jeunes autonomes sont plus nombreux que les étudiants. Globalement, la Drôme perd des jeunes actifs : les soldes migratoires des cadres, des professions intermédiaires, des employés et des ouvriers sont tous déficitaires. Au total, la Drôme voit partir, en nombre, autant de jeunes en 5 ans que l'Ardèche par le jeu des migrations. Rapporté à la population, cette perte est bien sûr plus lourde pour ce dernier département.

La Loire perd également des étudiants et des actifs.

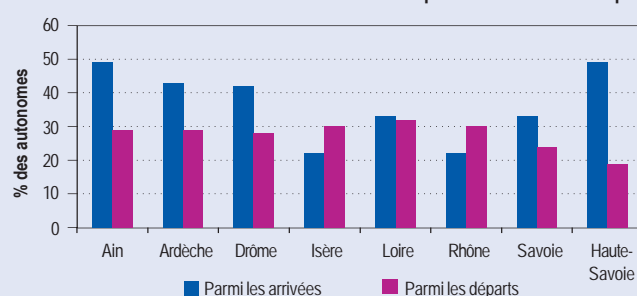
En 2008, 3 000 jeunes déclarent habiter dans la Loire 5 ans auparavant mais n'y habitent plus. Les départs de ce département sont nombreux, même si, rapportés à la population, leur poids demeure peu important. La Loire a même le taux de sortie le plus faible de la région (derrière le Rhône). L'origine des départs ligériens est diverse. Certains jeunes vont étudier en dehors du département (1 700 en 5 ans), d'autres partent pour raisons professionnelles. Les échanges dans la Loire sont déficitaires pour toutes les catégories socioprofessionnelles. Le département compte malgré tout une moitié d'étudiants dans ses jeunes nouveaux arrivants. En dehors des artisans, commerçants et chefs d'entreprise, l'ensemble des catégories socioprofessionnelles est déficitaire par le seul jeu des migrations. Ce constat est particulièrement vrai pour les cadres et les professions intermédiaires.

Des arrivées de l'étranger importantes en Rhône-Alpes.

Près de 100 000 rhônalpins recensés en 2008 déclarent habiter à l'étranger 5 ans auparavant. Il s'agit à la fois de Français expatriés

Les jeunes qui s'installent dans l'Ain et la Haute-Savoie sont avant tout autonomes

Part des autonomes chez les arrivants et les partants de Rhône-Alpes



Source : Insee, Recensement de la population 2008

rentrant en France et de personnes de nationalité étrangère. Les jeunes de 20 à 24 ans correspondent à 14 000 d'entre eux, qu'ils soient étudiants ou jeunes actifs. Le Rhône et l'Isère accueillent les effectifs les plus importants parmi la première catégorie (68 % et 62 % respectivement), notamment au sein des agglomérations lyonnaise et grenobloise. En raison de leur proximité avec la Suisse, la Haute-Savoie et l'Ain sont concernés par la seconde (69 % dans les deux cas). ■

Serge Maury
Insee Rhône-Alpes

Le type d'attractivité des départements est le même pour les jeunes qu'ils proviennent de France ou de l'étranger

Arrivées en cinq ans de jeunes de 20 à 24 ans en provenance de l'étranger, par département

Départements	Arrivées en 5 ans	Dont étudiants* en %	Dont actifs en %
Ain	1 000	28	69
Ardèche	200	24	47
Drôme	500	31	59
Isère	2 800	62	40
Loire	1 300	46	44
Rhône	6 100	68	38
Savoie	800	54	45
Haute-Savoie	1 300	29	69
Total	14 000	56	45

* Étudiants avec ou sans emploi, catégorie sociale 2008

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Pour comprendre les résultats

Source : Recensement de la Population 2008, dernier millésime connu pour les migrations résidentielles.

Migrations résidentielles

Les migrations résidentielles sont mesurées à l'aide des lieux de résidence du recensement 2008 et de la résidence antérieure.

Taux annuel de migration net

Seules les migrations internes à la France métropolitaine sont prises en compte ici.

Le taux rapporte le nombre de migrants annuels nets (entrants-sortants) à la population moyenne correspondante de la zone étudiée, durant la période considérée.

L'impact des migrations sur la structure de la population d'une zone est l'effet des migrations (entrées et sorties) sur le profil sociodémographique d'un territoire. Il permet de déterminer l'évolution qu'aurait connue la zone considérée sous le seul effet des migrations.

Autonomie des jeunes et diplômes d'insertion professionnelle

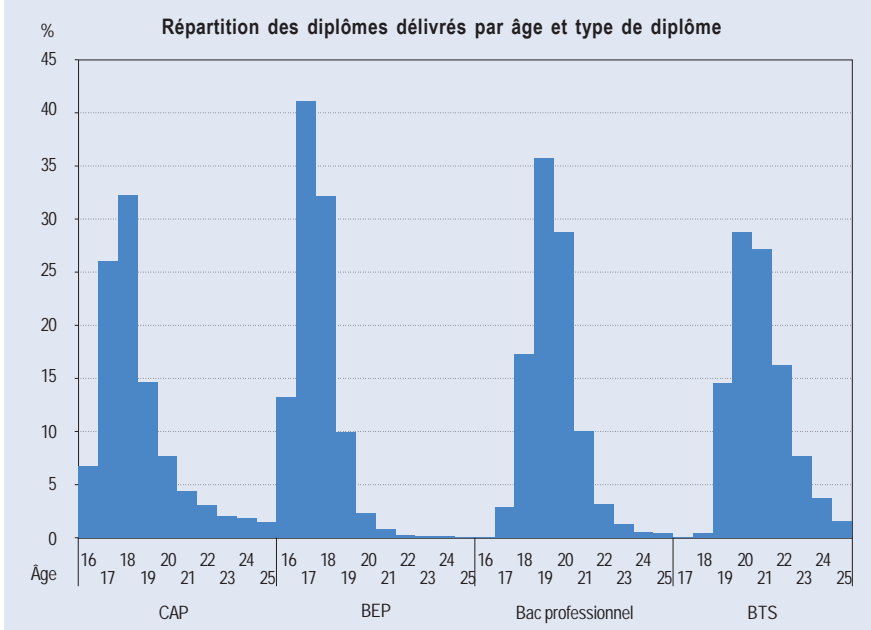
Pour un jeune de plus de 16 ans qui sort du système éducatif, l'obtention préalable d'un diplôme qualifiant sur le marché du travail est une étape essentielle. L'accès à son premier emploi - et donc à son autonomie matérielle - peut ainsi en être facilité ou au contraire durablement empêché. Chaque année dans la région Rhône-Alpes, environ 25 000 jeunes de 16 à 25 ans quittent la formation initiale en étant détenteurs d'un diplôme professionnel - CAP, BEP, baccalauréat professionnel ou BTS.

Sans réduire la question de l'autonomie des jeunes à leur indépendance matérielle et financière, il n'en reste pas moins que l'accès à un premier emploi reste une étape importante dans le passage à l'âge adulte. De nombreuses études ont par ailleurs montré l'importance du diplôme dans l'insertion professionnelle des jeunes en France. De ce point de vue, **obtenir un diplôme dont l'objectif est l'insertion professionnelle participe du processus d'autonomisation du jeune vis-à-vis de sa famille.** Dans cet article, notre champ d'étude sera donc limité aux seuls diplômés du champ professionnel : il s'agit des détenteurs d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP), d'un brevet d'études professionnelles (BEP), du baccalauréat professionnel et du brevet de technicien supérieur (BTS).

Chaque année dans la région Rhône-Alpes, 45 à 50 000 personnes obtiennent l'un de ces diplômes délivrés par le ministère de l'éducation nationale et ce quel que soit leur mode de formation : scolaire, en apprentissage ou en formation continue.

On estime¹ que près de 29 % des jeunes de 16 à 25 ans résidant dans la région Rhône-Alpes accèdent à un niveau V de qualification professionnelle (16 % à un CAP et 12,6 % à un BEP). 11,2 % accèdent à un baccalauréat professionnel et 11,1 % à un BTS. À l'avenir, l'accès au niveau V devrait régresser au profit de l'accès au baccalauréat professionnel : la réforme de la voie professionnelle, en 2009, a en effet acté la disparition progressive du BEP. Ce dernier est remplacé par le baccalauréat professionnel qui se prépare désormais en 3 ans après une classe de 3^e, contre 2 ans après un BEP auparavant.

La grande majorité des diplômes de niveau IV ou V sont délivrés à des jeunes de moins de 21 ans



Pour l'année scolaire 2011, 45 369 jeunes résidant dans la région Rhône-Alpes et âgés de 16 à 25 ans ont obtenu un diplôme à vocation d'insertion professionnelle. On estime toutefois qu'environ la moitié de ces jeunes continuent leur parcours de formation et ne cherchent pas à entrer immédiatement sur le marché du travail.

Les diplômes de niveau de qualification V (CAP et BEP) représentent près de 56 % des titres délivrés, tandis que le niveau IV (baccalauréat professionnel) et le niveau III (BTS) représentent une part sensiblement égale, autour de 22 %. La part du niveau IV va mécaniquement augmenter à l'avenir, compte tenu de la réforme de la voie professionnelle évoquée ci-dessus.

¹ Cette estimation est obtenue en rapportant, par diplôme, la part des lauréats de chaque âge à la population de cet âge résidant sur le territoire rhônalpin puis en faisant la somme de ces taux par âge. La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee. Au 1^{er} janvier 2011, 883 459 jeunes âgés de 16 à 25 ans vivent dans la région Rhône-Alpes (source : Insee, estimations de population).

Ces jeunes sont majoritairement des garçons (56 %), plus nombreux que les filles à emprunter la voie professionnelle à l'issue du collège. Ils sont plutôt diplômés dans le domaine des services (56 %). En moyenne, près des deux tiers ont fréquenté un établissement de formation situé dans la même zone d'emploi que leur lieu d'habitation, l'année où ils ont obtenu leur diplôme. On observe une mobilité plus importante quand le lieu d'habitation est une zone rurale. L'offre de formation y est en effet moins dense que dans les zones urbaines.

Les jeunes âgés de 17 à 21 ans représentent 84 % de cette population ; ils sont donc surreprésentés compte tenu du niveau des diplômes ciblés. Les jeunes diplômés rhônalpins âgés de 18 ans sont les plus nombreux (22 %). L'âge médian augmente logiquement avec le niveau de qualification du diplôme : il est de 17 ans pour le BEP et 18 ans pour le CAP, contre 19 ans pour le baccalauréat professionnel et 21 ans pour le BTS. ■

Karine Pietropaoli
Rectorat de Lyon

Plus de diplômes de production au niveau V et plus de services au niveau III

Répartition des diplômes délivrés par spécialité et type de diplôme

Diplômes	Production	Services	Total
CAP	8 647	5 490	14 137
BEP	4 182	6 705	10 887
Bac professionnel	4 639	5 602	10 241
BTS	2 636	7 468	10 104
Total	20 104	25 265	45 369

Source : Rectorats des académies de Grenoble et de Lyon

Une analyse du risque de sortie en 1^{ère} année de CAP dans l'académie de Lyon

La mise en place de la réforme de la voie professionnelle, amorcée en 2009, a pour objectif d'augmenter le niveau de qualification des jeunes, permettant ainsi un accès plus facile à l'autonomie. Elle visait parallèlement à réduire les sorties précoces du système éducatif. Dans l'académie de Lyon, ce dernier objectif s'est notamment traduit par une augmentation importante du nombre de places offertes en 1^{ère} année de CAP : à la rentrée 2009, 640 places ont été créées dans les secteurs public et privé sous contrat, portant l'effectif accueilli à 2 860 élèves.

Cette ambition semble cependant se heurter à une augmentation des abandons à la fin ou en cours de 1^{ère} année de CAP (soit entre 16 et 18 ans) : le taux de sortie à ce niveau a en effet augmenté depuis 2010 pour avoisiner les 17 %, contre 11 % en 2009. Il est donc intéressant d'analyser si ces élèves dits "sortants" présentent des caractéristiques communes pour donner, si possible, des clés pour permettre la mise en place de mesures de prévention face à ces sorties sans diplôme.

Des informations pour cibler des élèves qui risquent de décrocher

Afin de déterminer si certains facteurs peuvent induire un risque de sortie, neuf caractéristiques ont été analysées : le sexe, le retard scolaire, la classe de l'année précédente, le numéro d'ordre du vœu d'affectation, la distance établissement/domicile de chacun des élèves, le secteur du CAP (services ou production), le niveau des élèves, la PCS des parents et le taux de pression à l'entrée (rapport entre le nombre de demandes en premier vœu et le nombre de places disponibles dans la série).

Un modèle statistique de type logit a permis de déterminer le rôle que joue chacune des variables, une fois les effets de structure mesurables éliminés. Le résultat de ce modèle fait apparaître quatre caractéristiques comme significatives : le niveau scolaire, le retard scolaire, la distance domicile/établissement et le numéro du vœu d'affectation. Sur les neuf caractéristiques étudiées, seules ces quatre influent donc sur le risque de sortie des élèves en cours ou à la fin de 1^{ère} année de CAP.

Pas d'effet significatif du sexe ou des PCS des parents

Les résultats de ce modèle donnent des clés pour mieux cibler certaines "populations à risques" d'abandon ou de sortie. Ainsi la non-significativité de certaines caractéristiques permet de ne pas focaliser sur certaines

populations : par exemple, toutes choses égales par ailleurs, un élève de 3^e générale a autant de risque qu'un élève de 3^e DP6 (découverte professionnelle) de sortir précocement. Il en va de même pour les élèves aux parents de PCS défavorisées : à conditions identiques, leur risque de sortie est identique à celui des élèves de PCS plus favorisées. Enfin, le risque de sortie est comparable pour les filles et les garçons alors qu'on aurait pu s'attendre à un risque plus faible chez les filles, dont on sait qu'en règle générale elles réussissent mieux que les garçons.

Les variables significatives permettent quant à elles de cibler les facteurs de risque. Dans le cas du CAP, les élèves "à risque" sont, a priori, ceux avec un faible niveau scolaire, ceux affectés sur leur 3^e vœu ou plus, les élèves domiciliés très près ou très loin de leur domicile et ceux qui rentrent en CAP avec plus de deux ans de retard. Certains élèves peuvent cumuler ces caractéristiques, d'autres n'en présenter qu'une seule.

Niveau scolaire : la variable qui joue le rôle le plus important dans le risque de sortie

Le modèle logit permet aussi de définir la variable qui a le plus d'impact sur les sorties précoces, parmi l'ensemble des variables testées. Il s'avère que dans notre cas, le fait d'avoir un niveau scolaire faible est le facteur qui a le plus d'impact sur les sorties précoces.

L'effet ambigu de la distance au domicile

Concernant la distance, il apparaît, de manière attendue, que les élèves domiciliés à plus de 10 km de leur établissement ont un risque de sortie supérieur à ceux pour lesquels la distance est comprise entre 2 et 5 km. Mais, fait plus surprenant, les élèves domiciliés à moins de 2 km de leur établissement ont un risque encore plus marqué. Il est possible que ce résultat traduise le degré de motivation des élèves pour le CAP choisi : ainsi, ces élèves qui sont domiciliés juste à côté de leur établissement auraient choisi l'établissement le plus proche au détriment de la spécialité.

Suivre ces données dans le temps, creuser la problématique de la construction des vœux (vœux de proximité, vœux de spécialité...), reprendre ce travail pour d'autres diplômes (le baccalauréat professionnel en particulier) sont autant de pistes qui pourront être envisagées pour cibler de manière encore plus précise les risques de décrochage.

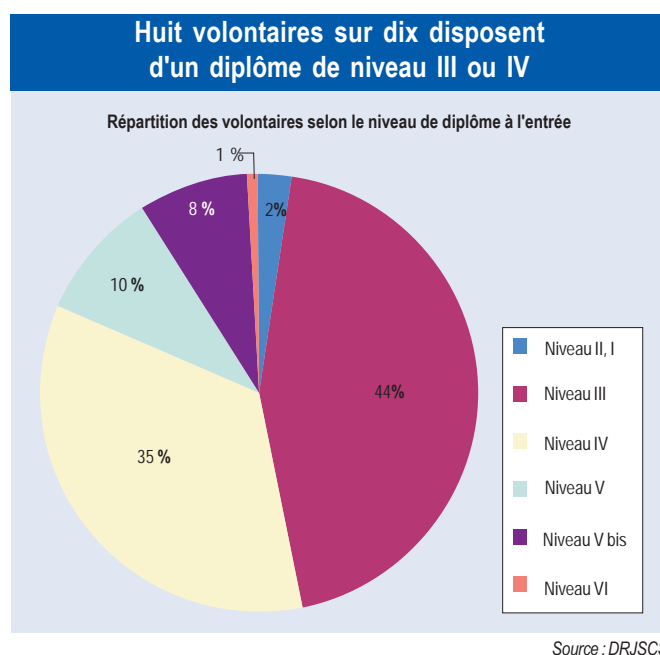
Le service civique : un engagement au sortir du diplôme

L'opportunité offerte aux jeunes, depuis 2010, d'effectuer un engagement volontaire au service de l'intérêt général dans le cadre d'un service civique a été largement utilisée en Rhône-Alpes. Majoritairement de sexe féminin et ayant au moins un baccalauréat, les jeunes qui s'y sont engagés mettent en avant une découverte du monde associatif et l'intérêt d'un premier contact avec l'emploi.

En Rhône-Alpes, le dispositif du service civique s'est largement déployé depuis son ouverture en juillet 2010. Au 31 août 2012, 2 374 jeunes ont ainsi signé un contrat, traduisant leur volonté d'engagement. Ces contrats s'échelonnent de 1 à 12 mois, la durée moyenne étant d'un peu plus de 8 mois. Compte tenu de ces durées contraintes, le nombre de jeunes effectivement en contrat un mois donné est d'environ 850 mais ce nombre subit une forte saisonnalité. L'analyse sur l'année 2011, seule année complète d'exercice, montre ainsi que l'été, période de "veille" des associations, représente un temps faible alors que la montée en charge démarre en octobre. L'année 2012 poursuit cette tendance, mais dans des volumes nettement supérieurs (plus de 1 100 contrats actifs chaque mois de mars à juin). Les motivations exprimées par les jeunes sont multiples : agir pour une cause, rencontrer des gens, être utile, avoir une activité faute de travail, se frotter au terrain, s'épanouir personnellement...

Le service civique est ouvert aux jeunes de 16 à 25 ans. Mais rares sont les jeunes de 16 ans à s'y engager : ils représentent moins de 1 % du total. Ce n'est qu'à partir de 18 ans que les effectifs recensés deviennent plus importants (entre 220 et 350 jeunes par tranche d'âge) et la moyenne d'âge est de 21 ans. L'attente de la fin des études et de l'obtention d'un diplôme avant de s'engager pour quelques mois peut probablement expliquer cette répartition par âge.

Les filles sont largement majoritaires : elles représentent près des 2/3 des engagés. Pour mémoire, dans l'ensemble de la population régionale, les filles représentaient 49,3 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans au 31 décembre 2009 (source : Insee, Recensement de la population). Elles sont donc largement sur-représentées parmi les volontaires du service civique. Outre une motivation éventuelle pour ce type d'engagement, difficile à déterminer sans une étude plus approfondie, on peut penser que les domaines de



mission proposés attirent plus les jeunes femmes. Les structures agréées (associations et collectivités territoriales, essentiellement) proposent en effet le plus fréquemment des missions orientées vers :

- la solidarité (soutien de publics fragiles ou en difficulté : jeunes des quartiers, personnes âgées, prévention de la fracture numérique, jeunes en difficultés, actions en faveur des ZUS...) : 25 % des missions proposées ;
- le sport (animation dans les clubs, médiation...) : 16 % des missions proposées ;
- l'éducation (accompagnement à la scolarité...) : 15 % des missions proposées ;
- la culture et les loisirs (promotion d'activités culturelles, mobilisation sur des projets artistiques...) : 15 % des missions proposées.

La totalité des missions ne trouvent pas preneurs, tant pour des raisons matérielles (déplacements, disponibilités...) que pour des questions de goût des jeunes. Si, pour tous, la solidarité est l'axe le plus fréquemment choisi, c'est sur le sport et l'éducation que les différences par genre sont les plus marquées : une fille sur cinq opte pour une mission dans le domaine éducatif, contre un garçon sur dix. À l'inverse, un garçon sur six choisit une mission dans le domaine du sport contre seulement une fille sur trente.

Outre l'opportunité offerte aux jeunes de s'investir dans un projet d'intérêt commun, le service civique peut être valorisé dans le parcours de formation du jeune. Un décret du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 24 août 2011 ouvre la possibilité de valoriser son engagement dans un cursus de formation. Une attestation, que le jeune pourra en particulier utiliser dans ses recherches d'emploi, est par ailleurs délivrée en ce sens.

La plus grande partie (44 %) des jeunes qui s'investissent disposent déjà d'un diplôme de niveau III (diplôme universitaire de 1^{er} cycle, BTS...) ou IV comme le baccalauréat (35 %). Mais filles et garçons n'abordent pas leur service avec le même bagage. Ainsi une fille sur deux dispose d'un diplôme de niveau III alors que ce

n'est le cas que d'un garçon sur trois. À l'inverse, 25 % des garçons entrent dans le dispositif avec un niveau VI ou V bis contre seulement 13,5 % des filles. Si l'on compare ces chiffres aux diplômes relevés chez les jeunes de 18 à 24 ans dans l'ensemble de la population, d'après le recensement de 2009, on constate que les jeunes disposant d'un niveau IV sont parfaitement représentés (ils représentent 35 % de la population totale). En revanche les jeunes titulaires d'un niveau III ne représentent que 17 % des 18-24 ans. Ils sont donc sur-représentés parmi les volontaires du service civique. **L'engagement peut alors être compris comme une période transitoire entre la fin d'études et l'entrée sur le marché du travail. En ce sens, la valorisation du service civique pourra être un atout pour trouver un premier emploi.** On note d'ailleurs que sur les 480 jeunes ayant rompu leur contrat de service civique avant l'échéance de celui-ci (soit 20 % du total des contrats signés), un tiers l'ont fait parce qu'ils avaient trouvé un CDI ou un CDD.

À l'issue de leur engagement, les volontaires mettent en avant la découverte du monde associatif, les expériences grandeur nature qu'ils ont vécues, la durée aussi du projet. Ils disent avoir de nouvelles connaissances : certains choisissent ainsi de se réorienter dans un domaine proche de celui de leur engagement.

Mais le service civique c'est aussi l'engagement des structures d'accueil : elles proposent aux jeunes des missions d'intérêt général intéressantes et un tutorat de proximité afin que ce temps d'engagement se réalise au mieux. Cet accompagnement engage la responsabilité de la structure au-delà de la stricte réalisation de la mission, en concernant le sens de l'engagement et le projet d'avenir du volontaire. ■

Marie-Pierre Nectoux, Pascal Arros
DRJSCS Rhône-Alpes

La solidarité, premier thème choisi par les garçons comme par les filles

Répartition des missions exercées par thèmes et par sexe

	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Solidarité	606	35,4	293	30,2	899	33,5
Santé	48	2,8	29	3,0	77	2,9
Éducation pour tous	348	20,3	111	11,5	459	17,1
Culture et loisirs	218	12,7	125	12,9	343	12,8
Sport	61	3,6	153	15,8	214	8,0
Environnement	108	6,3	66	6,8	174	6,5
Mémoire et citoyenneté	273	15,9	128	13,2	401	15,0
Développement international et action humanitaire	44	2,6	17	1,8	61	2,3
Intervention d'urgence	6	0,4	47	4,9	53	2,0
Total	1 712	100,0	969	100,0	2 681	100,0

Ce tableau présente un nombre de missions : le total est donc différent du nombre de volontaires du service civique, certains volontaires pouvant avoir plusieurs missions.

Source : DRJSCS

Le Service Civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général pour tous les jeunes de 16 à 25 ans. Il peut s'effectuer sur une période de 6 à 12 mois, en France ou à l'étranger pour une mission d'au moins 24 h par semaine. Au 1^{er} juillet 2012, il est indemnisé un peu plus de 570 euros* net par mois.

Pour la plupart des missions, seuls comptent les savoirs-être et la motivation.

Le Service Civique, offre la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de s'ouvrir à d'autres horizons en effectuant une mission au service de la collectivité. C'est également l'opportunité de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences.

Le Service Civique peut être effectué dans **9 grands domaines** : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

*465,83 euros net par mois pris en charge par l'État, complétés au minimum à hauteur de 105,96 euros net par mois par l'organisme d'accueil.

Cette indemnité peut être majorée de 106,04 euros net par mois sur critères sociaux.

Habiter dans sa famille : une solution aux difficultés de logement

Le parc de résidences principales en Rhône-Alpes est estimé à 2,6 millions d'unités. Les 550 000 Rhônalpins de 18 à 24 ans, souvent en quête d'autonomie résidentielle, représentent une demande importante de logements, immédiate ou à court terme. La cohabitation avec les parents, lorsqu'elle est possible, est une solution qui "retarde" l'entrée sur un marché de l'habitat difficile d'accès pour des personnes à faibles ressources. L'ampleur de cet "effet retard" est soumise à plusieurs influences parfois contradictoires.

L'âge de départ du foyer familial varie peu depuis plusieurs dizaines d'années. Néanmoins, il est vraisemblable que le processus de départ se diversifie. Sous l'influence des difficultés économiques, on constate maintenant des départs provisoires des jeunes suivis de retours dans la famille ou des situations d'hébergement intermédiaires entre cette cohabitation familiale et le logement autonome.

320 000 jeunes rhônalpins de 18 à 25 ans cohabitent.

On qualifie de "cohabitant" toute personne recensée dans un ménage (cf. Définitions) qui n'est ni la personne de référence du ménage, ni son conjoint. On utilise en particulier cette notion de "cohabitation" lorsque le jeune habite chez ses parents, en utilisant l'expression "cohabitation avec la famille".

711 000 jeunes de 16 à 24 ans vivent en région Rhône-Alpes. Parmi eux, les deux tiers ne sont pas chefs de ménage : le plus souvent, ils habitent chez leurs parents.

De cette tranche d'âge, il est nécessaire d'écarter les mineurs (16-17 ans) pour lesquels la vie dans la famille est la règle quasi générale (dans plus de 95 % des cas). L'accès au logement autonome se dessine à partir de la majorité.

555 000 jeunes appartiennent à la tranche d'âge 18-24 ans : 57 % cohabitent.

Les garçons de ces âges sont moins indépendants. Ils cohabitent (63 %) plus souvent que les filles (52 %) qui ont donc plus rapidement un logement autonome, éventuellement en couple. Très logiquement, les plus jeunes vivent plus fréquemment que les autres avec leurs parents. À 24 ans, la cohabitation, avec la famille ou non, ne concerne plus qu'un tiers seulement des jeunes (34 %).

Les étudiants cohabitent plus souvent que les jeunes salariés.

Au recensement de population de 2008, 205 000 personnes de 18 à 24 ans se déclarent étudiants. Dépendants financièrement, ces jeunes sont plus fréquemment en cohabitation que les salariés (63 % sont "cohabitants" contre 52 %). 10 % vivent en communauté (résidences universitaires).

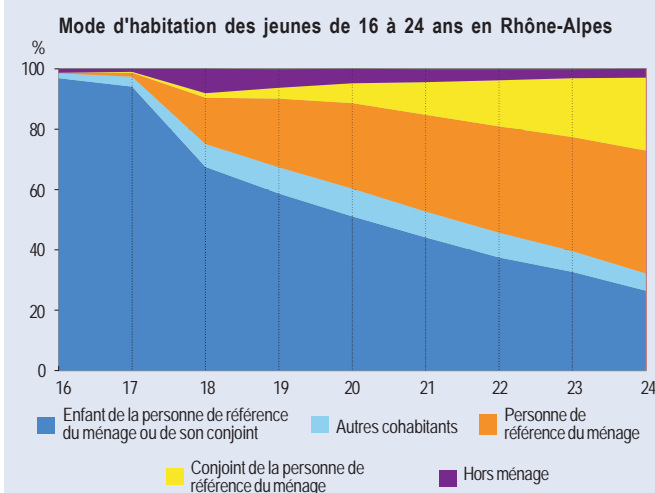
La propension des jeunes étudiants à rester au domicile familial résulte d'un arbitrage fait par le jeune ou sa famille entre les coûts de transports entre le domicile et le lieu d'études d'une part et le coût d'emménagement de l'étudiant dans un logement autonome d'autre part. Lorsque l'on constate que l'étudiant n'habite pas dans la commune de son lieu d'étude, c'est parce que le choix s'est porté, dans un grand nombre de cas, sur la cohabitation avec la famille. Les moyens de transports sont alors privilégiés.

Le problème est un peu différent pour les salariés. En 2008, 325 000 jeunes de 18 à 24 ans ont accédé au marché du travail dont 262 000 ont un emploi. Dans un contexte économique incertain, l'accès à l'emploi n'induit pas automatiquement l'autonomie dans le logement. Parmi les jeunes rhônalpins, les "cohabitants" sont encore majoritaires (52 %). Cette tendance est largement liée au revenu du jeune et de sa famille.

La "décohabitation" est tributaire du niveau de revenu du jeune.

La propension à cohabiter, en particulier avec sa famille, est d'évidence d'autant plus élevée que les ressources du jeune salarié sont faibles, ne permettant pas un accès au logement facile. Pour les emplois les plus

La cohabitation diminue fortement à partir de 18 ans



Source : Insee, Recensement de la population 2008

Plus d'un jeune sur deux en emploi vit en cohabitation

	Ensemble		Étudiants	En emploi	Chômeurs
	Effectif	Part			
Logement autonome	203 416	37	27	45	33
Cohabitation	319 095	57	63	52	66
Collectivité (hors ménage)	32 220	6	10	3	1
Total	554 731	100	100	100	100

Source : Insee, Recensement de la population 2008

La cohabitation entraîne l'éloignement du lieu d'études

Mode de cohabitation des étudiants		En %
	Part des étudiants "cohabitants"	
Habitent et étudient dans la même commune	42	
Habitent et étudient dans le même département	82	
Habitent et étudient dans un département différent	88	
Total	63	

Source : Insee, Recensement de la population 2008

précaires (intérim, apprentissage, contrat aidé...), le taux de cohabitation est de 64 % contre 46 % pour les contrats à durée indéterminée.

On observe également que le statut social du jeune salarié fait une grande différence dans le mode d'habitat. Lorsqu'ils ont le statut de cadre, les jeunes "cohabitent" peu souvent (32 % des cas). Ce taux s'élève à 48 % pour les jeunes employés et 66 % pour les jeunes ouvriers. Pour les jeunes chômeurs, le pourcentage d'hommes ou de femmes qui vivent sous le toit d'un autre ménage est de 66 %.

Le niveau de cohabitation est aussi très dépendant de la situation professionnelle des parents et donc de leurs ressources financières. Mais cet effet est paradoxal par rapport à l'effet de la situation sociale du jeune : plus les parents ont des ressources, plus la cohabitation des jeunes est fréquente. À tous les âges, le taux de cohabitation avec les parents est plus élevé lorsque ces derniers sont en emploi. Lorsqu'un seul est en emploi ou lorsque les deux sont au chômage, le taux de cohabitation diminue nettement. La solidarité familiale favorise les jeunes chômeurs dont les parents sont tous deux actifs (12 000 dans la région). Ils sont alors hébergés en famille dans la plupart des cas. Si un seul des parents est actif occupé : 41 % des jeunes chômeurs sont hébergés, 24 % dans les autres situations parentales. La pauvreté financière de la famille rend nécessaire l'accession à l'autonomie du jeune et celle-ci est d'autant plus difficile qu'il est lui-même dans une situation de non-emploi.

Les jeunes ont plus souvent un logement autonome en territoire urbain.

La propension des jeunes à habiter chez leurs parents est la plus forte dans la grande banlieue lyonnaise (bassins de Vienne, La Tour-du-Pin, l'Isle-d'Abeau). Cet espace intermédiaire entre les agglomérations de Lyon et Grenoble se caractérise donc par une difficulté particulière pour les jeunes à accéder au logement autonome :

- le taux de cohabitation chez les jeunes ouvriers atteint 73 % dans les bassins de Vienne et de l'Isle-d'Abeau (moyenne régionale : 66 %) ;
- la propension à cohabiter est équivalente à celle des ouvriers pour les jeunes chômeurs ;
- lorsque les jeunes sont encore en étude, le taux de cohabitation est supérieur à 85 % (moyenne régionale : 64 %).

On peut considérer que la modestie des ressources des jeunes dans ces territoires conduit à une plus forte cohabitation avec la famille et partant, à une demande potentielle de logements à bas coût plus importante qu'ailleurs.

L'autonomie résidentielle est liée à la sécurité dans l'emploi

Mode de cohabitation des salariés		En %
	Part des salariés "cohabitants"	
Contrat précaire (intérim, contrat aidé...)	64	
Contrat à durée déterminée	54	
Contrat à durée indéterminée	46	
Total	52	

Source : Insee, Recensement de la population 2008

À l'opposé des cas précédents, le taux de cohabitation des jeunes est faible (inférieur à 55 %) dans trois grands bassins d'habitat dotés de structures universitaires importantes (Lyon, Grenoble et Chambéry).

Dans ces territoires, un jeune de 18 à 24 ans sur deux a donc accédé au logement. Cette autonomisation s'explique de plusieurs façons :

- la présence d'une population d'étudiants nombreux qui, souvent en provenance d'autres territoires, s'installent dans leur propre logement devenant plus souvent autonomes que les étudiants vivant dans les autres zones ;
- la présence forte de jeunes qui ont accédé au statut de cadres en sortant de leurs études ;
- une faible proportion de parents bi-actifs⁽¹⁾ en emploi.

La Maurienne et la Tarentaise présentent un caractère particulier. La cohabitation des jeunes y est faible. Cette population, recensée en saison hivernale, est en effet marquée par une présence nombreuse de jeunes travailleurs saisonniers, principalement hébergés en logements ordinaires ou en collectivité.

Finalement, l'accès des jeunes au logement est la résultante, différente d'un territoire à l'autre :

- d'une politique d'offre de logements qui est parfois active en direction des étudiants ;
- du rôle solvabilisateur de l'allocation logement aux étudiants ;
- de l'arbitrage que font les jeunes gens et jeunes filles entre l'intérêt de conquérir leur autonomie d'habitat et les contraintes budgétaires qui lui sont liées d'une part, et le coût occasionné par l'utilisation des transports jusqu'au lieu d'étude ou de travail d'autre part. ■

⁽¹⁾ Bi-actifs : le couple est composé de deux parents ayant chacun un emploi.

Philippe Laperrouse, DRJSCS Rhône-Alpes

Situation familiale des jeunes ou de leurs parents, statut d'emploi et cohabitation sont liés

Mode de cohabitation selon le statut, la situation familiale et l'activité des parents		En %
	Taux de cohabitation des jeunes rhônalpins de 18 à 24 ans	
Actifs en emploi	52	
Cadres	32	
Ouvriers	67	
Chômeurs	66	
Étudiants	63	
En couple	8	
Pas en couple	69	
Parents bi-actifs	93	
Aucun parents actifs	44	
Ensemble	57	

Source : Insee, Recensement de la population 2008

Définitions et Bibliographie

Ménage : un ménage désigne l'ensemble des occupants d'un même logement (<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/logement.htm>) sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté, en cas de cohabitation, par exemple. Un ménage peut donc être composé d'une seule personne.

Taux de cohabitation : c'est le rapport du nombre de cohabitants au nombre de jeunes de la même population (en %).

Bibliographie :

- "Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges", *Économie et Statistique* n° 381-382, A. Laferrère.
- "Les jeunes partent toujours au même âge de chez leurs parents", *Économie et Statistique* n° 337-338, C. Villeneuve-Gokalp.

Un parc social peu accessible pour les jeunes

Disposant généralement de peu de revenus, les jeunes en quête d'autonomie résidentielle trouvent rarement leur place dans un parc social mal adapté à ce type de public. La plupart d'entre eux s'installent dans le parc locatif privé et y occupent, souvent en centre-ville, les logements les plus petits et les moins confortables.

Les fichiers fiscaux permettent de dénombrer en 2011 en Rhône-Alpes une population de 72 500 jeunes adultes de moins de 25 ans ayant atteint l'autonomie résidentielle. Dans cette source, un jeune peut être identifié comme autonome pour son logement dès lors qu'il dispose en son nom propre à la fois d'un avis d'imposition sur le revenu et d'un avis d'imposition à la taxe d'habitation. Les personnes majeures habitant sous le même toit qu'un jeune répondant au critère précédent sont également considérées comme autonomes. Cette définition fiscale de l'autonomie résidentielle permet d'isoler 13,1 % de la classe d'âge.

Parmi ces jeunes adultes, une petite moitié vivent seuls (45,3 %), une autre petite moitié vivent en couple marital ou non, le plus souvent sans enfant (38,1 % des cas), mais avec un ou plusieurs enfants dans

10,3 % des cas. Les familles monoparentales représentent 3,5 % de cette population, le restant (2,8 %) étant composé de ménages de 3 adultes ou plus avec ou sans enfant.

En tenant compte des enfants, la population des 53 600 ménages fiscaux dont la personne de référence a moins de 25 ans, que l'on appellera ici "ménages jeunes", atteint 80 900 personnes.

La taille de ces ménages, en moyenne d'une personne et demie est inférieure à celle des ménages dont la personne de référence est plus âgée (2,4 personnes par ménage).

61,3 % des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans se composent d'une seule personne, une proportion qui n'atteint pas un tiers pour les ménages plus âgés (31,4 %). Près d'un "ménage jeune" sur trois (29,7 %) se compose de deux personnes, une proportion très proche de celle des ménages plus âgés (31,2 %).

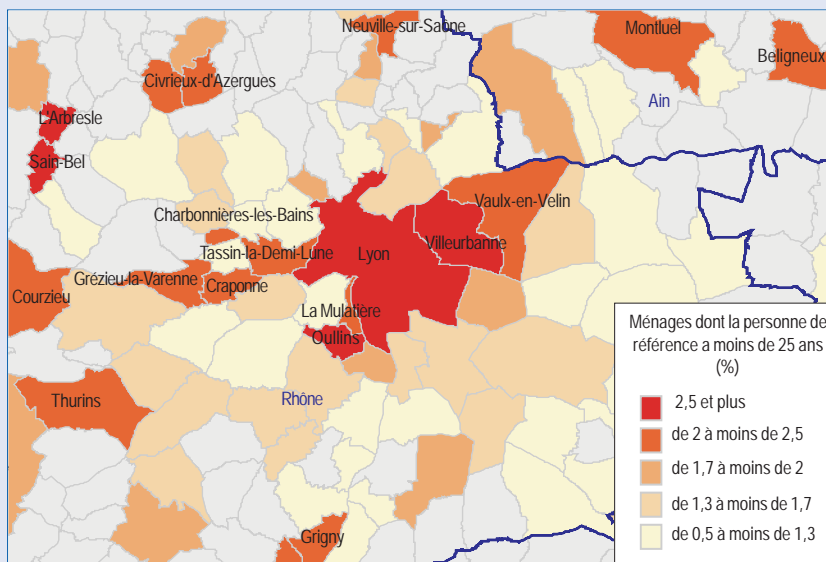
Parmi les 15 900 ménages de deux personnes dont la personne de référence a moins de 25 ans, 10,3 % sont mariés ou pacsés, les trois quarts (76,5 %) correspondent à des cas de vie maritale non formalisée ou de cohabitation, 13,2 % sont des familles monoparentales avec un enfant.

Les ménages de 3 personnes ou plus sont beaucoup plus rares chez les jeunes. 4 800 ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans se composent de 3 personnes et plus, correspondant soit à des ménages monoparentaux ou non avec un ou plusieurs enfants, soit à des modes de cohabitation non maritaux.

Les "ménages jeunes" représentent 2,0 % des ménages de la région. De 2009 à 2011, le nombre de "ménages jeunes" en situation d'autonomie résidentielle a diminué de 3,4 % . Le contexte conjoncturel particulièrement tendu de ces dernières années a pu constituer un frein à la prise d'autonomie des jeunes. Par ailleurs, la croissance des effectifs de cette classe d'âge a pu être pour partie compensée par l'augmentation du nombre de personnes par "ménage jeune", passée de 1,49 à 1,51 de 2007 à 2011, avec un

La part des ménages jeunes est plus forte au centre de l'agglomération lyonnaise

Part des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans
Champ : communes ayant plus de 10 ménages jeunes



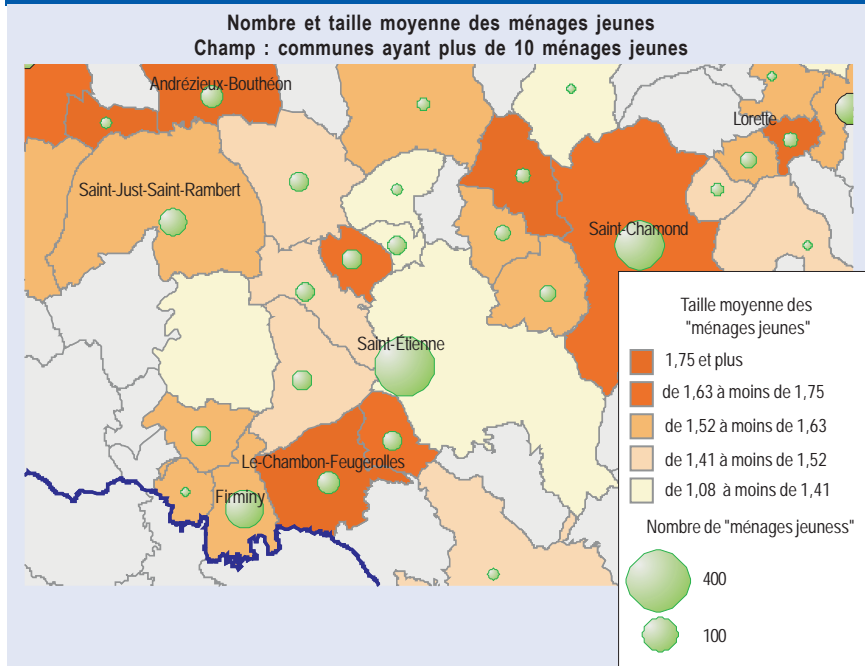
Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

nombre possiblement plus important de jeunes ayant opté pour un mode de cohabitation résidentielle pour des raisons économiques.

Les "ménages jeunes" sont sur-représentés dans les grandes villes. Dans l'ensemble de la région, les communes appartenant à un pôle urbain au sens des aires urbaines de l'Insee comportent en moyenne 2,3 % de "ménages jeunes", contre 1,5 % pour les couronnes périurbaines et seulement 1,3 % pour les communes hors influence des pôles. Mais les pôles urbains représentent des périmètres parfois très larges. C'est en réalité dans les villes-centres ou les communes de la très proche banlieue que beaucoup de "ménages jeunes" élisent domicile. Ils représentent 3,2 % des ménages des villes-centres, contre 1,6 % dans les autres communes.

Sans surprise, **les revenus des "ménages jeunes", au mieux en début de carrière professionnelle, sont particulièrement bas.** Pour l'ensemble du ménage, les jeunes disposent en moyenne et selon les chiffres au 1^{er} janvier 2011 d'un revenu brut imposable de 15 200 euros par an, une somme qui n'atteint que 10 000 euros par personne du ménage. C'est donc en moyenne avec un revenu mensuel brut imposable de 1 270 euros que ces ménages doivent faire face aux charges d'un loyer, voire le cas échéant d'une mensualité de remboursement d'un prêt contracté pour l'acquisition d'un logement. À titre de comparaison, dans l'ensemble de la population en 2011, le revenu imposable moyen s'établit à 36 500 euros. Un tiers (33,0 %) des ménages dont la personne de référence est un jeune se situent sous le seuil de pauvreté, contre 15,5 % dans l'ensemble des ménages. Cet écart de revenus entre les ménages dont la

Des ménages jeunes de petite taille dans le centre de l'agglomération stéphanoise



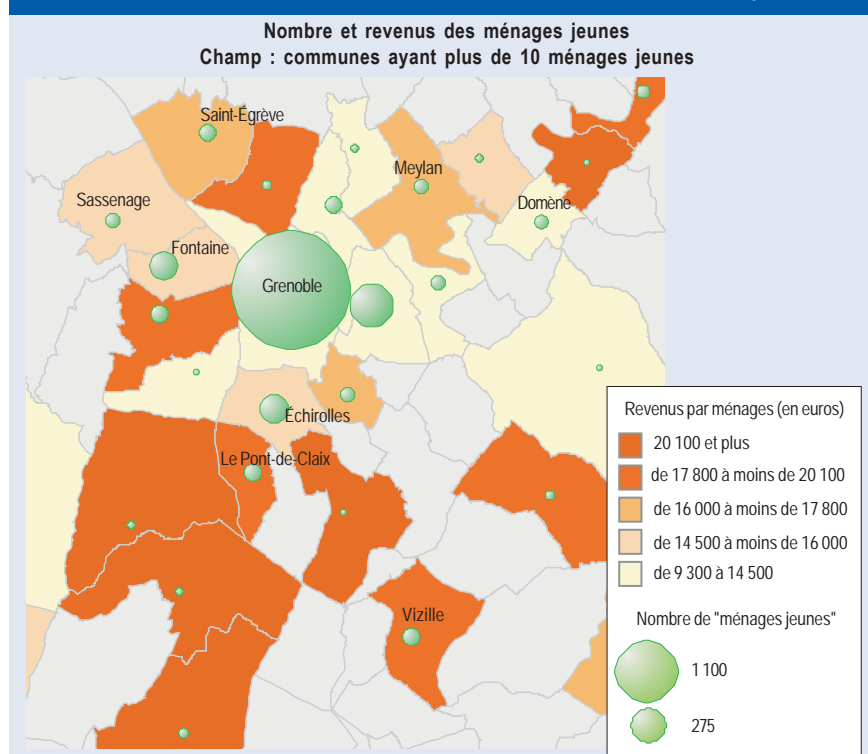
Champ : communes ayant plus de 10 ménages jeunes

Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

personne de référence est un jeune et les ménages plus âgés n'évolue cependant pas sensiblement dans le temps.

Conséquence de ces faibles ressources, seulement un quart des "ménages jeunes" sont redevables de l'impôt sur le revenu (24,2 %), alors que plus de la moitié (53,6 %) des ménages de tous âges le sont. Et les deux tiers d'entre eux (64,4 %) bénéficient d'un dégrèvement à la taxe d'habitation, contre 41,3 % pour l'ensemble des ménages.

Des différences spatiales marquées selon le revenu des jeunes



Champ : communes ayant plus de 10 ménages jeunes

Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

Les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans disposant de plus de revenus s'installent plus souvent à l'écart des villes-centres. Le revenu moyen des "ménages jeunes" n'est que de 12 600 euros dans les villes-centres. Il est de 16 300 euros dans les pôles urbains, hors villes centres. Mais c'est dans les couronnes périurbaines que les revenus des "ménages jeunes" sont les plus élevés : 18 100 euros en moyenne.

Conséquence de leur faible niveau de revenu, la quasi-totalité des "ménages jeunes" (96,7 %) sont éligibles à un logement social. Parmi les ménages dont la personne de référence est plus âgée, seuls 71,2 % peuvent prétendre à un logement du parc public.

87,6 % des "ménages jeunes" disposent d'un revenu inférieur au plafond de revenu servant de référence pour le logement social, c'est à dire correspondant à un financement PLUS, contre 53,8 % pour les autres ménages.

La moitié des "ménages jeunes" (52,2 %) correspondent à des tranches dites "très sociales", c'est à dire disposant de revenus inférieurs à 60 % du plafond HLM. Cette catégorie regroupe un quart (25,4 %) des ménages plus âgés.

Les caractéristiques des ménages jeunes présentent des spécificités départementales marquées

Répartition des ménages jeunes selon les revenus, le nombre de personnes du ménage, le statut d'occupation du logement et l'éligibilité à un logement social

	Nombre de "ménages jeunes"	Nombre de personnes par ménage	Revenus par ménage (en euros)	Statut d'occupation du logement			Ménages éligibles au logement social dans les "ménages jeunes"		
				Locatif HLM SEM	Locatif privé	Propriétaire occupant	Revenu inférieur ou égal à 60 % du plafond HLM	Revenu inférieur ou égal au plafond HLM	Revenu inférieur ou égal à 130 % du plafond HLM
Ain	4 389	1,58	17 588	20,4	69,9	5,6	43,7	83,1	95,1
Ardèche	2 310	1,55	14 404	8,7	80,7	5,3	56,5	91,4	99,0
Drôme	4 074	1,55	13 962	9,7	81,3	5,4	55,7	91,9	98,7
Isère	9 693	1,55	14 751	15,9	75,5	5,2	53,7	88,8	97,6
Loire	6 701	1,51	14 015	17,3	74,1	6,1	58,0	91,8	98,6
Rhône	16 905	1,46	14 254	12,4	81,1	4,1	55,2	88,4	97,1
Savoie	3 502	1,52	15 818	15,3	74,7	5,7	47,0	86,4	97,5
Haute-Savoie	5 982	1,49	18 569	11,5	76,3	6,7	40,0	77,9	90,4
Rhône-Alpes	53 556	1,51	15 156	14,0	77,3	5,2	52,2	87,6	96,7

Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

Les jeunes ne disposent que très rarement de la durée d'épargne, du capital et du revenu qui pourraient leur permettre d'accéder à la propriété de leur logement. Seuls 5,2 % des "ménages jeunes" sont dans ce cas, contre 60,5 % des ménages plus âgés.

Pour les jeunes à la recherche d'un logement, le choix se réduit donc la plupart du temps entre un logement locatif dans le parc privé ou dans le parc social.

Or, alors que leur situation financière défavorable devrait leur faciliter l'accès au parc public, les "ménages jeunes" sont proportionnellement moins nombreux dans le logement social que leurs aînés. Dans l'ensemble des ménages locataires, qu'ils soient éligibles ou non au logement social, 14,8 % des "ménages jeunes" habitent dans le parc social, contre 37,3 % pour les ménages plus âgés.

Si l'on élargit la réflexion à l'ensemble des ménages locataires ou propriétaires, seulement 14,0 % de l'ensemble des "ménages jeunes" disposent d'un logement dans le parc public, contre 14,7 % pour les plus de 25 ans, un chiffre très proche qui cache donc une grande inégalité de situation.

Le plus souvent incapables d'accéder à la propriété, maintenus à l'écart du logement social, les "ménages jeunes" se tournent ainsi massivement vers le parc privé où habitent plus des trois quarts d'entre eux (77,3 %, contre 22,2 % des ménages de plus de 25 ans).

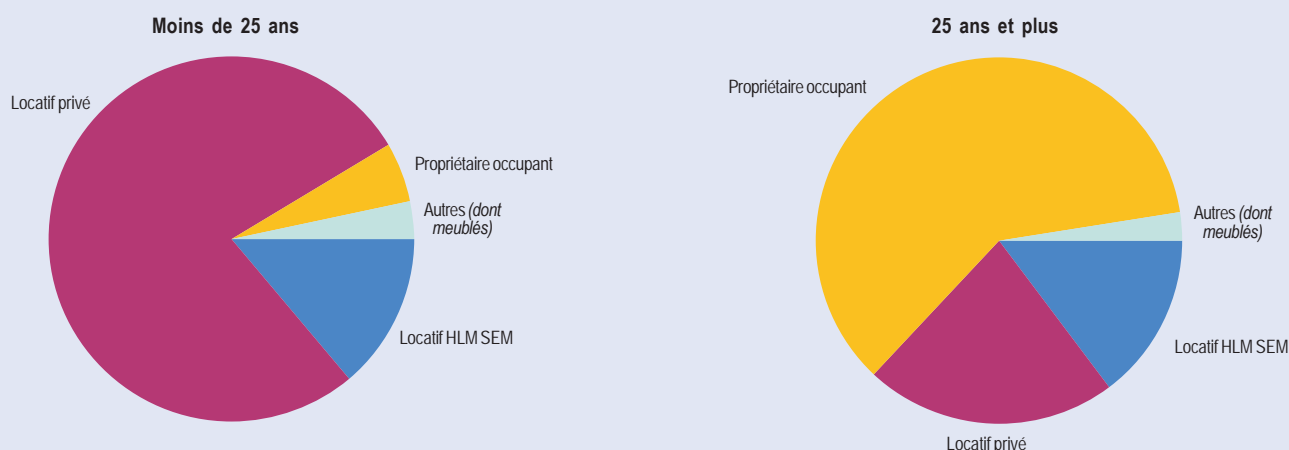
La difficulté pour les jeunes à intégrer le parc public n'est pas nouvelle mais tend à s'aggraver. Alors que le nombre de "ménages jeunes" a augmenté de 6 200 unités en dix ans, le nombre de ceux bénéficiant d'un logement social a diminué de 3 000 unités. De sorte que la part du logement social dans le logement des jeunes a diminué de 8,1 points tandis que celle du parc privé a augmenté de 6,8 points.

Il est vrai que, mis à part leur niveau de revenu, les jeunes n'ont généralement pas le mode de vie le plus souvent rencontré dans le parc social.

Ainsi, alors que dans la plupart des "ménages jeunes", la personne de référence est célibataire (94,7 %), globalement la part de célibataires logés dans le parc public est beaucoup plus faible que la part de ménages dont la personne de référence est mariée, divorcée ou veuve. De même alors que 87,9 % des "ménages jeunes" sont sans personne

La plupart des ménages jeunes résident dans le parc privé

Les ménages selon l'âge de la personne de référence et le statut d'occupation du logement



Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

à charge, la part des ménages avec personne à charge, est plus importante dans le parc public que celle des ménages sans personne à charge.

Pour tous les profils de "ménages jeunes", la location dans le parc privé est la situation la plus fréquente. Le parc privé regroupe tout particulièrement les ménages d'une personne ou ceux qui se composent de plusieurs adultes sans personne à charge, pour autant que ceux-ci disposent d'un niveau de revenus supérieur à la moyenne. Le parc social est un peu plus ouvert aux couples mariés et aux ménages avec personne à charge, d'autant plus que leurs revenus sont faibles. L'accession à la propriété est surtout le fait de couples mariés disposant d'un niveau de revenus suffisant.

Souvent éligibles au logement social, dans quelle mesure les jeunes font-ils une demande d'accès à ce type de parc ? La question reste ouverte dans l'attente de la mise en place du système d'information prévu pour y répondre. On connaît mieux en revanche les recours amiables déposés auprès de l'État dans le cadre de la procédure DALO (Droit Au Logement Opposable) par des personnes n'ayant pu obtenir un logement décent et indépendant par leurs propres moyens. **En 2011, 202 jeunes rhônalpins de moins de 25 ans ont engagé un recours DALO** en vue de l'obtention d'un logement auprès de l'une des commissions départementales de médiation. Dans le même temps, 59 jeunes, parfois les mêmes, déposaient un recours hébergement. Globalement, les jeunes ont représenté 7,4 % des recours amiables en 2011, en augmentation de 1,4 point par rapport à 2010. Ces recours sont restés concentrés presque exclusivement sur le Rhône, l'Isère et la Haute-Savoie. Dans la plupart des cas, les recours logement sont motivés par la situation du jeune au regard du logement : absence de celui-ci, hébergement chez un particulier ou structure d'hébergement, menace d'expulsion. Un tiers des motifs de refus portent sur la réponse apportée à la demande de logement, jugée inadaptée par le jeune. 20 % des motifs ont trait aux conditions de logement, essentiellement sur-occupation.

Les aides au logement, versées par les CAF ou la MSA, ont concerné 126 000 rhônalpins de moins de 25 ans en 2010 à travers l'aide personnalisée au logement (Apl), l'allocation de logement familiale (Alf) ou l'allocation de logement sociale (Als). Si la plupart des jeunes n'accèdent pas au parc public, ceux d'entre eux qui se logent dans le parc privé bénéficient largement des aides au logement : ils représentaient en 2010 86,4 % de l'ensemble des aides versées aux jeunes. Les jeunes habitant dans le parc social représentent 6,4 % des aides, les établissements 6,7 % et l'accession 0,5 %.

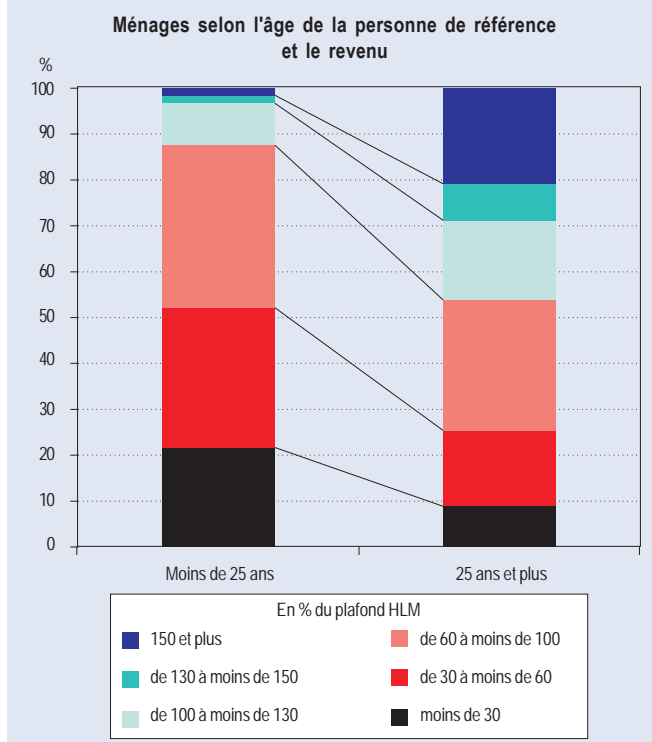
Pour accéder à la propriété de leur logement, les jeunes utilisent de plus en plus le prêt à taux zéro (PTZ). 3 100 PTZ ont été accordés en 2010 en Rhône-Alpes à de jeunes primo accédants de moins de 25 ans. Les jeunes représentaient ainsi 12,4 % des prêts accordés en 2010, contre 2,9 % dix ans auparavant.

Disposant de revenus limités, les jeunes habitent des logements de qualité dégradée par rapport à ceux de leurs aînés.

Il s'agit souvent de logements anciens. La moitié des "ménages jeunes" (51,3 %) habitent dans des logements antérieurs à 1968. Seulement 41,2 % des ménages plus âgés sont dans ce cas alors qu'une partie au moins d'entre eux habitent leur logement depuis longtemps, et que par conséquent leur logement est relativement ancien.

Les jeunes habitent dans des logements moins confortables que leurs aînés. 22,9 % des logements habités par les jeunes sont à confort partiel, voire sans confort, ce qui n'est le cas que de 18,0 % des ménages plus âgés.

La quasi-totalité des jeunes sont éligibles au logement social



Source : SOeS-Filocom d'après DGFIP, données au 1^{er} janvier 2011

La qualité globale des logements en terme d'architecture, construction, agencement et équipement est généralement faible. 30,5 % des logements occupés par les jeunes correspondent aux classements cadastraux les plus médiocres, contre 22,0 % des logements occupés par les ménages plus âgés.

Les jeunes disposent de logements moins spacieux que les ménages dont la personne de référence a 25 ans ou plus.

La surface moyenne des logements des ménages dont la personne de référence est un jeune est de 35,0 m² par personne, contre 43,8 pour les ménages plus âgés. Et les jeunes sont, davantage que les ménages plus âgés, touchés par les situations de sur-occupation les plus aiguës. L'ANAH classe 2,0 % des ménages dont la personne de référence a 25 ans et plus dans des catégories de sur-occupation qu'elle identifie comme légère ou lourde, un pourcentage plus élevé de 0,3 point pour les "ménages jeunes".

Un diagnostic confirmé par l'approche Insee basée sur le nombre de pièces. Selon la définition de l'Institut, 22,5 % des "ménages jeunes" sont en sur-occupation, contre 16,0 % des ménages plus âgés. ■

Yves Pothier
Dreal Rhône-Alpes

Pour en savoir plus

- Données statistiques habitat et logement : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/>
- Observatoire régional de l'habitat et du logement : <http://www.orhl.org/>

Entre 2008 et 2010, près de 10 000 jeunes rhônalpins privés de logement ont eu recours à un hébergement, qu'il s'agisse d'hébergement d'urgence ou de structures visant à une réinsertion dans le parcours résidentiel. Après un hébergement, le retour en logement ordinaire n'est cependant pas toujours acquis : une petite partie des jeunes concernés "tourne" entre différentes structures.

L'accès au logement est l'un des problèmes prioritaires des jeunes rhônalpins lorsqu'ils sont en construction de leur autonomie de vie. Leur parcours résidentiel connaît parfois des "accidents". Quand la famille ou les amis ne peuvent plus accueillir un jeune pour des raisons de moyens ou de difficultés de cohabitation, ou lorsqu'un jeune locataire n'a pu garder son logement, la question de son hébergement dans un établissement d'accueil spécialisé se pose dans l'attente de trouver ou retrouver un toit. Les établissements d'hébergement constituent, avec les services de veille sociale, le dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion des personnes sans domicile.

De 2008 à 2010, 34 000 personnes recensées par le système COHPHRA ont émis au moins une demande d'hébergement. Parmi elles, 9 600 jeunes de moins de 25 ans.

En trois ans, 1 700 jeunes ont fait l'objet d'une mise à l'abri dans une structure d'urgence.

Parmi les solutions d'hébergement, les centres d'hébergement d'urgence proposent une mise à l'abri immédiate des populations sans condition préalable et jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. L'article 4 de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) stipule ainsi que "toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adapté à sa situation".

De 2008 à 2010, on a pu dénombrer **1 700 personnes de moins de 25 ans en demande d'un hébergement d'urgence**. Une très grande part des demandes ont été satisfaites puisque seuls 9 % des demandeurs n'ont pas vu de suite à leur requête. Parmi ce public demandeur, les jeunes femmes sont sur-représentées : elles représentent 41 % des jeunes concernées contre 32 % chez les plus de 25 ans. Cette part plus importante des filles chez les jeunes traduit, comme d'autres indicateurs (cf. les articles sur le logement et sur la cohabitation), une recherche d'autonomie plus précoce chez les jeunes femmes avec les conséquences éventuelles en termes d'hébergement lorsque des difficultés surgissent.

L'analyse des conditions de logement des jeunes montre que les jeunes filles sont plus souvent en couples lorsqu'elles occupent un logement autonome. Lorsque ces conditions de logement autonomes ne sont pas réunies et que le recours à une solution d'urgence devient une nécessité,

cette sur-représentation des couples demeure. Ainsi 18 % des personnes accueillies en centre d'hébergement d'urgence sont en couple avec enfant ce qui n'est le cas que de 4 % des jeunes rhônalpins âgés de 18 à 25 ans dans l'ensemble de la population régionale.

Naturellement, au moment où le jeune formule une demande d'hébergement en urgence, sa situation est souvent très précaire. Ainsi, entre 2008 et 2010, le tiers des jeunes demandeurs vivaient dans la rue ou dans un habitat de fortune. Une très grande majorité était sans emploi (84 %) ou sans ressources monétaires (69 %).

Hors situation d'urgence, 9 000 jeunes rhônalpins ont fait une demande auprès des établissements d'hébergement d'insertion ou de logement adapté.

Un tiers des jeunes sollicitant un hébergement (hors urgence) sont des salariés

Caractéristiques des demandeurs selon le type d'hébergement

		En %	
		Urgence	Hors urgence
Sexe	Garçons	59	51
	Filles	41	49
Composition familiale	Isolé	74	85
	Famille monoparentale	5	8
	Famille avec couple	21	7
Situation par rapport à l'emploi	CDI	1	11
	Étudiant ou stage	4	19
	Sans emploi	84	29
	Autres situations	11	40
Ressources	Salaire	6	33
	Sans ressource	69	22
	Revenus de substitution	25	45
Origine résidentielle	SDF	33	6
	Structure d'hébergement	16	18
	Logement ordinaire	6	9
	Famille ou tiers	28	60
	Autres	2	4
	Inconnu	16	3

Source : Système COHPHRA

Ce type de séjour, qui pallie l'absence de logement, est accompagné en général d'un suivi social visant à faciliter l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

Pour ce qui concerne les "moins de 25 ans", la population de demandeurs, pendant les trois années étudiées, était équitablement partagée entre jeunes gens (51 %) et jeunes femmes (49 %). Le public des "plus de 25 ans" était en revanche plus masculin avec deux tiers d'hommes.

Pour 93 % des jeunes, il s'agissait de personnes isolées dont 8 % avec un ou plusieurs enfants. Dans 7 % des cas, il s'agissait de membres d'un couple avec ou sans enfant.

Le public jeune concerné, bien que privé de logement, était moins démuné que les jeunes accueillis en urgence. Ainsi 78 % des "moins de 25 ans" hébergés hors services d'urgence percevaient des salaires ou des revenus d'assistance.

L'accès au logement n'est pas acquis, une partie du public concerné "tourne" entre les structures d'hébergement.

À leur sortie d'un centre d'hébergement d'urgence, les jeunes se sont retrouvés dans une autre structure d'hébergement dans 30 à 50 % des cas. Lorsque le jeune avait un logement ou était hébergé par sa famille avant d'entrer en centre d'accueil d'urgence, sa réinsertion dans le logement s'est avérée plus facile.

Lorsqu'ils sont sortis d'un type d'hébergement autre qu'un séjour d'urgence, les jeunes se sont plus fréquemment réinsérés dans le logement (dans 50 à 60 % des cas). 15 % d'entre eux seulement se sont retrouvés dans une autre structure d'hébergement. Dans tous les cas de figure, l'accompagnement social dispensé dans les établissements d'accueil d'insertion ou dans le logement temporaire procure aux personnes accueillies une aide significative pour retrouver un logement. ■

Philippe Laperrouse
DRJSCS Rhône-Alpes

Définitions

Le système COHPHRA (Connaissance de l'Offre d'Hébergement et de la Population Hébergée en Rhône-Alpes) a permis, entre 2008 et 2010, de recenser les demandes d'hébergement adressées aux structures d'hébergement en Rhône-Alpes quel que soit le lieu du domicile du demandeur. Ce recensement n'est pas exhaustif. La présente analyse repose néanmoins sur une population de grande taille. On peut considérer que les chiffres absolus cités ici sont des valeurs minimales.

L'hébergement dans les structures d'urgence consiste en l'accueil inconditionnel et sans sélection des publics, notamment sans condition de régularité de leur séjour.

L'hébergement "hors structure d'urgence" regroupe diverses formes d'accueil des publics dépourvus de logement avec l'objectif de les réinsérer dans leur parcours résidentiel en offrant de manière plus ou moins durable une alternative au logement ordinaire et des services d'accompagnement à la réinsertion. Les analyses présentes excluent les foyers de jeunes travailleurs.

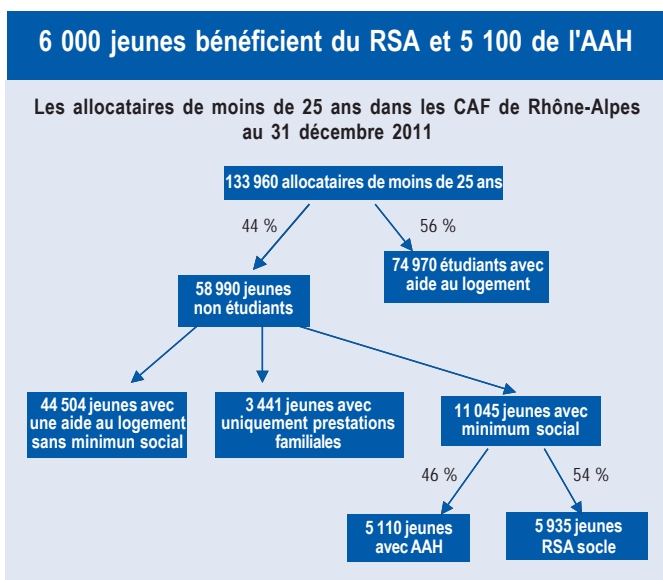
Les données disponibles ne permettent pas toujours de connaître la destination des personnes sortant des établissements d'hébergement. Une estimation a donc été réalisée sous forme de fourchette.

Les jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires de minima sociaux versés par les CAF

En Rhône-Alpes, 2,7 % des jeunes de moins de 25 ans sont bénéficiaires d'un des deux minima sociaux versés par les caisses d'allocations familiales ⁽¹⁾: 1,4 % perçoivent l'allocation aux adultes handicapés et 1,3 % le revenu de solidarité active. Sur les cinq dernières années, la croissance de leur effectif est plus faible que celle de leurs aînés. Mais ces bénéficiaires ne représentent pas l'ensemble des jeunes à avoir des difficultés de prise d'autonomie, puisque 59 % des jeunes non étudiants sont considérés comme "à bas revenus".

Les caisses d'allocations familiales de Rhône-Alpes gèrent, au 31 décembre 2011, les dossiers de 133 960 allocataires de moins de 25 ans. Certes 56 % sont des étudiants avec une aide au logement mais 44 % de ces jeunes bénéficient, au même titre que les autres allocataires, de prestations familiales, d'aides au logement ou bien encore de minima sociaux, sachant que certaines prestations sont cumulables. Ces jeunes, une fois allocataires de la CAF, ne sont plus à charge de leurs parents et donc en quête d'autonomie.

Tentons d'établir un **état des lieux de ces jeunes en situation de précarité financière**, et avec des difficultés pour gagner leur entière autonomie puisque dépendants des aides de solidarité.



Source : CAF

Les CAF assurent la gestion de deux minima sociaux : l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et le Revenu de solidarité active socle (RSA socle) et l'on pense couramment que ces minima sociaux concernent uniquement les personnes de plus de 25 ans. Or l'AAH est versable à partir de 20 ans (cf. encadré 2) et le RSA l'est à partir de 25 ans, mais cette condition d'âge tombe pour les personnes ayant la charge d'au moins un enfant.

Le revenu de solidarité active (RSA), mis en place le 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine, s'inscrit dans une politique d'insertion professionnelle des personnes en difficulté. Il garantit un supplément de revenu aux personnes sans ressources ou à faibles revenus d'activité. C'est une prestation dégressive co-financée par le département et l'État. La part financée par le département est appelée RSA socle, la part financée par l'État, RSA activité. Cette prestation se substitue au Revenu minimum d'insertion (RMI), à l'Allocation de parent isolé (API), aux dispositifs d'intéressement liés à ces deux prestations, aux dispositifs liés aux contrats (CI-RMA et CAV) et aux expérimentations RSA (sauf conditions particulières).

Cette prestation est ouverte aux personnes de plus de 25 ans mais la condition d'âge est supprimée si la personne est enceinte ou a au moins un enfant à charge.

Les personnes sans enfant, ayant entre 18 et 25 ans, doivent avoir exercé une activité à temps plein durant au moins deux ans sur les trois dernières années, pour bénéficier du RSA jeune.

Seul le RSA socle (versé par les CAF ou la MSA sur un financement des conseils généraux) est considéré comme un minimum social.

En Rhône-Alpes, toujours au 31 décembre 2011, **les CAF versent des minima sociaux à 11 045 jeunes allocataires de moins de 25 ans**, 46 % en bénéficiant au titre de l'AAH et 54 % au titre du RSA socle.

En France métropolitaine la part des bénéficiaires d'AAH est plus faible. En effet, sur 156 923 jeunes de moins de 25 ans avec minima sociaux, la répartition est de 36 % pour l'AAH et de 64 % pour le RSA socle.

5 935 bénéficiaires du RSA socle de moins de 25 ans : 1,3 % des jeunes rhônalpins de 18 à 24 ans et une population plutôt féminine.

⁽¹⁾ Ces minima sociaux sont aussi gérés par la Mutualité sociale agricole. Tous les chiffres cités dans cet article sont entendus "hors MSA"

Stabilité des effectifs des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle de moins de 25 ans sur les 5 dernières années

Les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle par département

	Ménages avec revenu de solidarité active socle au 31 décembre 2011			Évolution par rapport à 2006 en %	
	Ensemble	Dont moins de 25 ans	Taux moins de 25 ans (%)	Ensemble	Dont moins de 25 ans
Métropole	1 390 209	99 803	7,2	7,7	-1,2
Rhône-Alpes	98 744	5 935	6,0	9,2	0,5
<i>Ain</i>	6 437	432	6,7	29,4	11,1
<i>Ardèche</i>	5 175	324	6,3	1,6	-9,2
<i>Drôme</i>	9 838	633	6,4	-0,1	-13,5
<i>Isère</i>	19 058	1 185	6,2	15,3	8,3
<i>Loire</i>	12 607	829	6,6	5,8	-4,4
<i>Rhône</i>	34 495	1 828	5,3	8,3	5,8
<i>Savoie</i>	4 459	315	7,1	14,2	-3,1
<i>Haute-Savoie</i>	6 675	389	5,8	5,9	-6,3

Évolution calculée entre RSA socle en 2011 et (RMI et API) en 2006

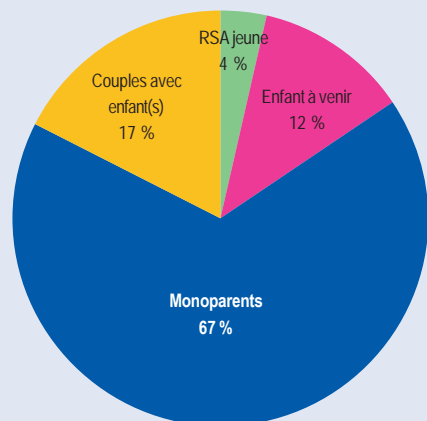
Source : CAF

Les moins de 25 ans représentent 6 % de l'ensemble des bénéficiaires RSA en Rhône-Alpes, alors que le taux métropolitain est plus fort et s'élève à 7,2 %. Selon les départements, ce taux varie de 5,3 % dans le Rhône à 7,1 % en Savoie. Sur les cinq dernières années, le nombre de jeunes concernés est relativement stable, mais évolue de - 13 % dans la Drôme à + 11 % dans l'Ain.

Au 1^{er} septembre 2010, le RSA a été étendu aux jeunes de moins de 25 ans ayant déjà travaillé au moins deux ans au cours des trois dernières années. Ces conditions restrictives expliquent le faible nombre de bénéficiaires (222) du RSA jeune socle en Rhône-Alpes. La très grande majorité (96 %) des moins de 25 ans avec RSA socle en bénéficie donc au titre du RSA commun, du fait d'enfant(s) à charge ou à venir. Parmi ceux-là, plus des deux-tiers sont des

Une majorité de femmes avec enfant(s)

Répartition des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) socle de moins de 25 ans



Source : CAF

monoparents et ceci dans tous les départements à l'exception de l'Ain, où la part des couples est plus importante.

Plus de 90 % voient leur RSA complété par la majoration "isolement" en raison de la charge de jeune(s) enfant(s) de moins de trois ans ou d'une séparation récente (moins d'un an). La quasi-totalité de ces allocataires sont des femmes monoparentales, confrontées à des problèmes de garde d'enfant(s) pour occuper un emploi.

60 % de ces jeunes touchent également une aide au logement pour leur propre appartement ; les autres sont principalement hébergés à titre gratuit.

L'ancienneté dans le dispositif du RSA socle chez les moins de 25 ans est bien évidemment inférieure à celle de l'ensemble des bénéficiaires tous âges confondus. Pour 40 % d'entre eux l'ancienneté dépasse toutefois deux ans. Cet éloignement durable du marché du travail, pour des personnes qui ont peu ou jamais travaillé, présage de difficultés pour accéder à un futur emploi et donc pour envisager une sortie définitive du RSA.

Si l'on s'intéresse au niveau infra-départemental, on note que 27 % des jeunes avec minima sociaux résident dans les cantons de plus de 20 000 ménages. Néanmoins dans ces territoires urbains la proportion de bénéficiaires du RSA socle parmi les jeunes de 18 à 25 ans est toujours inférieure ou proche à la moyenne régionale (1,3 %), à l'exception de Vénissieux et Valence, nettement au-dessus.

Dans les cantons de moins de 2 000 ménages, situés majoritairement sur les plateaux de l'Ardèche et au sud-est de la Drôme, les effectifs sont très faibles, voire parfois nuls.

Dans sept cantons, assez peu peuplés pour la plupart, la part des jeunes bénéficiaires du RSA socle dépasse 3,5 %. Il s'agit des cantons d'Aubenas, des Vans, de Vivier et Vals-les-Bains en Ardèche, de Crest dans la Drôme, de Roanne dans la Loire et enfin de Vaulx-en-Velin dans le Rhône.

D'une façon générale, les cantons les plus touchés se situent plutôt dans l'ouest de la région Rhône-Alpes, à l'ouest d'une ligne Annecy - Grenoble. Les départements de la Savoie et de la Haute-Savoie sont peu concernés par ce phénomène.

5 110 bénéficiaires de l'AAH de moins de 25 ans : 1,4 % des jeunes rhônalpins de 20 à 24 ans.

Au niveau régional, la part des allocataires de moins de 25 ans parmi l'ensemble des bénéficiaires AAH est identique à celle de la métropole, avec 6,4 %. Ce taux cache des disparités départementales, puisqu'il varie de moins de 5 % dans la Loire et en Ardèche à 7,5 % dans l'Ain et en Haute-Savoie. Ces variations peuvent en partie s'expliquer par la présence ou non d'établissements d'accueil et leur spécificité. Cet argument est encore plus prégnant lorsqu'on étudie les variations cantonales.

Parmi les 5 110 jeunes rhônalpins bénéficiaires de l'AAH, 98 % sont des personnes isolées sans enfant et seuls 2 % ont des enfants à charge. Environ 63 % perçoivent la totalité de la prestation, c'est-à-dire qu'ils ne déclarent aucun revenu d'activité et ne bénéficient d'aucune autre pension.

Très peu de ces jeunes vivent de façon autonome, puisque seulement 7 % ouvrent droit au complément AAH en habitant un logement indépendant (contre 25 % pour l'ensemble de la population AAH).

La majorité de ces jeunes résident dans un établissement spécialisé ou bien encore dans leur famille.

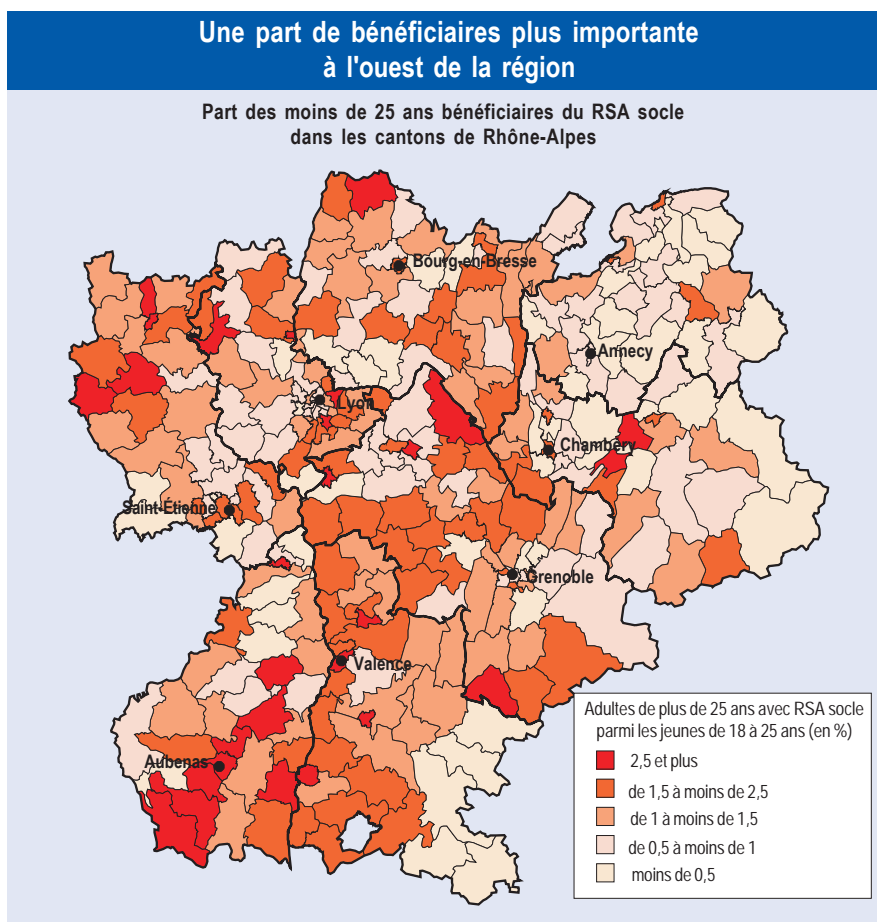
Sur les cinq dernières années, le nombre de bénéficiaires de l'AAH de moins de 25 ans a augmenté de 8 %, beaucoup moins vite que l'ensemble de la population bénéficiaire de cette allocation (+ 22 %). Cette moyenne régionale masque encore des évolutions départementales très différentes, puisqu'elles vont de - 10 % dans la Loire à + 20 % en Savoie.

Sur les 11 045 jeunes avec minima sociaux, 78 % sont à bas revenus. Ceux qui sont au-dessus du seuil de bas revenus sont principalement des bénéficiaires de l'AAH, prestation qui a connu plusieurs revalorisations ces dernières années.

Comme indiqué en début d'article, 58 990 jeunes de moins de 25 ans (sans prise en compte des étudiants) sont allocataires des CAF. Parmi eux, 59 % sont à bas revenus, soit près de 35 000 ménages de moins de 25 ans actifs ou à la recherche d'un emploi.

Les bénéficiaires de minima sociaux représentent à peine un tiers des jeunes à bas revenus de la région Rhône-Alpes (11 045). Ainsi les jeunes ménages avec des difficultés financières, qui pourraient prétendre à un minimum social, sont pour la plupart des ménages sans enfant, qui ont travaillé un nombre insuffisant d'heures pour avoir droit au RSA jeune, et qui ne remplissent pas non plus les conditions d'âge pour ouvrir des droits au RSA classique. ■

Sandrine Braun
CAF de Lyon



Source : CAF - données au 31 décembre 2011, Insee - Recensement de la population 2009

Les Allocataires à bas revenus, sont définis comme la population allocataire dont le RUC (Revenu par Unité de Consommation) est inférieur à un seuil, égal à 60 % de la médiane des revenus de l'enquête des revenus fiscaux. Ce seuil s'élève à 982 euros en 2011.

Le RUC rapporte le revenu mensuel disponible (revenus + prestations) du foyer allocataire au nombre d'unités de consommation (1 UC pour le 1^{er} adulte d'un ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans et plus, 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans).

La population de référence prise en compte s'entend hors étudiants, personnes de plus de 65 ans et allocataires dont les ressources ne sont pas connues.

L'allocation aux adultes handicapés : la loi d'orientation du 30 juin 1975 concernant les personnes handicapées leur reconnaît un droit personnel à la solidarité nationale. L'allocation aux adultes handicapés est destinée à assurer à tous les handicapés un revenu minimum.

Cette allocation est accordée à toute personne de plus de 20 ans déclarée handicapée par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), c'est-à-dire soit invalide à plus de 80 %, soit jugée dans l'impossibilité de se procurer un emploi compte tenu de son handicap (article 35-2).

Pour en savoir plus

- La mise en place du RSA dans les CAF : <http://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/Dser/essentiel/115%20ESSENTIEL%20RSA%20CAF.pdf>

Hausse modérée des effectifs des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés de moins de 25 ans

Les bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés par département

	Ménages avec allocation aux adultes handicapés au 31 décembre 2011			Évolution par rapport à 2006 en %	
	Ensemble	Dont moins de 25 ans	Taux moins de 25 ans en %	Ensemble	Dont moins de 25 ans
Métropole	892 697	57 120	6,4	19,8	10,9
Rhône-Alpes	79 701	5 110	6,4	21,7	7,5
Ain	5 647	422	7,5	22,2	8,2
Ardèche	5 128	232	4,5	11,3	-0,9
Drôme	6 990	459	6,6	22,2	12,8
Isère	13 680	965	7,1	22,2	8,1
Loire	13 786	658	4,8	10,5	-10,1
Rhône	22 900	1 551	6,8	32,4	11,1
Savoie	5 517	372	6,7	19,6	20,4
Haute-Savoie	6 053	451	7,5	21,4	14,8

Rappel : évolution calculée entre RSA socle en 2011 et (RMI et API) en 2006

Source : CAF

Les jeunes face à l'emploi

Les jeunes ne rencontrent pas de problème majeur pour accéder à un emploi : plus des trois quarts en sont titulaires dans les 5 mois suivant leur sortie de formation. En revanche les caractéristiques de ces emplois sont très souvent difficiles : emplois précaires pendant plusieurs années, salaires faibles avec un écart par rapport aux adultes qui s'amplifie sur le long terme. 90 % des jeunes salariés relèvent ainsi d'un contrat aidé.

Parmi les 800 000 jeunes de 15 à 24 ans en Rhône-Alpes¹, 54 % sont en formation initiale, 34 % en emploi (très majoritairement salarié), 7 % au chômage et 4 % "inactifs" au sens statistique. Sur les 73 500 jeunes âgés de 15-29 ans répondant à l'enquête Génération 2004 du Céreq², 85 % sortent du système de formation initiale avec un diplôme : 45 % avec un diplôme du supérieur, 24 % avec un baccalauréat, 17 % avec un CAP-BEP. 15 % quittent l'appareil scolaire sans diplôme et apparaissent comme une population confrontée à des difficultés particulières qu'il conviendrait d'appréhender dans un article consacré à cette seule question.

Les jeunes bénéficient d'un accès rapide et massif à l'emploi, mais les contrats courts et le temps partiel subis sont surreprésentés.

Les jeunes, titulaires ou non d'un diplôme, accèdent très majoritairement (80 %) à un emploi dès les cinq premiers mois après la sortie de l'appareil scolaire. Ce qui nous fait dire qu'il n'y a pas un problème majeur d'accès à l'emploi pour cette population mais plutôt des difficultés dans les conditions de recrutement.

En effet, et quelle que soit la source, l'emploi des jeunes est précaire et le demeure plusieurs années. 70 % sont en contrat court à la sortie de l'appareil de formation initiale, 60 % pour les seuls niveaux de formation initiale supérieurs. Trois ans plus tard, la proportion reste à un niveau élevé, 60 % pour l'ensemble des jeunes, contre 10 % pour les adultes³. Les non qualifiés sont, plus que les diplômés, moins rapidement en emploi et plus souvent en emploi instable.

Les données issues du recensement de la population confirment ce constat : 50 % de la tranche d'âge des actifs de 15-25 ans sont titulaires d'un contrat court (10 % pour les adultes).

La proportion est encore plus élevée à partir de la source DADS (déclaration annuelle des données sociales) pour 2007, si l'on considère cette fois, le seul champ de l'emploi marchand et toutes les formes dites particulières d'emploi (FPE), à savoir le contrat à durée déterminée, l'intérim, le temps partiel, le contrat d'apprentissage et les contrats aidés⁴. Ainsi, 58 % des jeunes actifs sont concernés par les FPE. Les moins de 25 ans représentent un quart des salariés en FPE, contre 8,5 % des salariés en CDI à temps complet. L'apprentissage (2,1 % des formes de contrats CDI compris), amplifie ce constat. La part des moins de 25 ans est importante parmi les intérimaires (38 %) et les CDD à temps complet comme à temps partiel (35 %). Ils sont moins nombreux parmi les salariés en emploi aidé (24 %) et les temps partiels en CDI (10 %).⁵

En revanche, il ne semble pas que la quotité travaillée, en particulier le temps partiel, soit une caractéristique de l'emploi des jeunes : en Rhône-Alpes, 20 % sont concernés (Enquête Génération 2004) contre 17 % pour l'ensemble des salariés (source : Insee). Toutefois, tandis que 60 % des jeunes en temps partiel estiment le subir (Enquête Génération), la proportion tombe à environ 25 % pour l'ensemble des salariés à temps partiel en France, en hausse depuis 2005⁶.

Le tableau ci-dessous, tiré du rapport 2012 du Conseil d'orientation pour l'emploi consacré à l'emploi des jeunes résume bien la situation selon les statuts, l'âge et le sexe en dépit de l'exclusion des mesures

Les jeunes disposent plus fréquemment d'emplois précaires

Statut d'emploi et type de contrat de travail des jeunes de 15 à 29 ans et de l'ensemble des actifs occupés selon le sexe en 2009 (France)

	Emploi en milliers, répartition en %		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Emploi des 15-29 ans	2 803	2 497	5 300
Non salariés	4,7	2,8	3,8
Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques	83,9	74,3	79,3
dont :			
<i>intérim</i>	6	3	5
<i>CDD et emplois aidés</i>	23	28	25
<i>CDI</i>	71	69	70
<i>ensemble</i>	100	100	100
Salariés de la Fonction publique	11,4	22,9	16,8
dont :			
<i>contrats temporaires et emplois aidés</i>	38	37	38
<i>emplois stables</i>	62	63	62
<i>ensemble</i>	100	100	100
Ensemble	100	100	100
Emploi total	13 478	12 200	25 678
Non salariés	14,3	7,3	11
Salariés du secteur privé ou des entreprises publiques	70,1	65,1	67,7
dont :			
<i>intérim</i>	3	2	2
<i>CDD et emplois aidés</i>	9	12	10
<i>CDI</i>	88	86	88
<i>ensemble</i>	100	100	100
Salariés de la Fonction publique	15,6	27,6	21,3
dont :			
<i>contrats temporaires et emplois aidés</i>	12	15	14
<i>emplois stables</i>	88	85	86
<i>ensemble</i>	100	100	100
Ensemble	100	100	100

Sources : Enquête emploi 2009, Insee, calculs Dares

"Fillon" d'exonérations de cotisations sociales du champ des contrats aidés.

Quant aux jeunes titulaires d'un CDI, la pérennité dans l'emploi ne leur est pas forcément acquise. Comme l'attestent les résultats nationaux du Céreq, "La moitié des jeunes ont accédé à ce type de contrat au cours de leurs trois premières années de vie active mais 35 % d'entre eux l'ont quitté [...]. Dans 16 % des cas, le départ apparaît contraint, lié à un licenciement ou une fermeture d'établissement. Mais pour 68 %, il s'agit de démissions. 29 % de ces dernières sont motivées par le faible intérêt du travail, 17 % par une rémunération insuffisante, 14 % par les conditions de travail. 43 % des fins de CDI conduisent les jeunes hors de l'emploi et 21 % vers un emploi moins stable⁷.

Une surreprésentation dans les secteurs d'activité de l'hébergement - restauration et de la construction.

La répartition de l'emploi salarié selon l'âge et le secteur d'activité en région n'étant disponible que sur la base du recensement de la population de 2008, il nous a semblé plus judicieux de nous appuyer sur les données nationales issues de l'enquête emploi 2010 de l'Insee. Il ne s'agit pas de négliger les particularités de l'appareil de production rhônalpin mais de privilégier des données postérieures à la crise de 2008.

Par comparaison avec leur poids moyen de 22 % parmi l'emploi salarié tous secteurs confondus, les 15-29 ans sont fortement surreprésentés dans l'hébergement et restauration (39 %), la construction (30 %), les activités scientifiques et techniques / services administratifs et de soutien (30 %), le commerce et réparation automobiles (29 %), l'agriculture (29 %), la fabrication de denrées alimentaires (26 %). Ils sont, en revanche, sous-représentés dans la cokéfaction et le raffinage (9 %) et dans une moindre mesure (15 % à 17 %) dans la fabrication de matériels de transport, d'autres produits industriels, d'équipements électriques, électroniques, informatiques et dans les activités immobilières notamment.

Les jeunes sont sur-représentés dans l'hébergement-restauration et dans la construction

Emploi salarié par tranche d'âge						
	France, en %					
	15 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 59 ans	60 ans et plus	Total
Ensemble	22	26	28	22	3	100
Agriculture, sylviculture et pêche	29	20	28	20	4	100
Industrie	17	27	31	23	1	100
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	16	24	32	26	1	100
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	26	25	30	18	1	100
Cokéfaction et raffinage	9	35	24	29	4	100
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	16	27	32	24	1	100
Fabrication de matériels de transport	15	28	30	26	1	100
Fabrication d'autres produits industriels	16	28	31	24	1	100
Construction	30	24	26	18	2	100
Tertiaire	22	26	27	22	3	100
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	29	27	26	16	1	100
Transports et entreposage	17	26	32	23	2	100
Hébergement et restauration	39	25	22	12	2	100
Information et communication	25	35	22	17	1	100
Activités financières et d'assurance	19	28	27	26	1	100
Activités immobilières	16	27	29	24	6	100
Activités scientifiques et techniques ; services	30	28	24	16	3	100
Administration publique, enseignement, santé humaine	16	25	30	26	3	100
Autres activités de services	22	22	26	24	7	100
Non renseigné	29	23	21	22	4	100

Source : Insee - enquête emploi 2010

90 % des jeunes salariés relèvent d'un contrat aidé dans le cadre de la politique de l'emploi ou des exonérations "Fillon".

Les politiques de l'emploi ciblées sur les jeunes concernent le contrat

Récapitulatif de la politique de l'emploi qui cible ou non les jeunes		
Ciblage pour les jeunes	Mesure	Contrat d'apprentissage, Zéro charges
	Dispositif	Contrat d'insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)
	Structure	Mission locale
Non ciblé spécifiquement "jeunes" mais qui concerne aussi les jeunes	Mesures	Contrat de professionnalisation
		Allègements de cotisations sociales patronales jusqu'à 1,6 SMIC (dites allègements ou exonérations Fillon)
		Contrat unique d'insertion (CUI) - secteur marchand ou non marchand (anciennement : contrat d'insertion dans l'emploi (CIE), contrat d'insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'accès à la vie active (CAV)
		Activités réduites : cumul possible d'un emploi n'excédant pas 110 heures par mois et chômage
	Structure	Pôle emploi Structure d'insertion par l'activité économie (IAE)

En quelques mots :

Contrat d'apprentissage : contrat de travail articulé à de la formation initiale en vue d'acquies une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme ou un titre à finalité professionnelle.

Zéro charges : concerne les TPE et les jeunes de 18 à 26 ans jusqu'au 17 juillet 2012 inclus ; exonération totale de cotisations et contributions patronales, pendant un an, pour toute embauche de jeune réalisée au niveau du SMIC depuis le 18 janvier 2012. L'aide est ensuite dégressive jusqu'à 1,6 SMIC. Elle est applicable au titre des périodes de travail effectuées jusqu'au 17 juillet 2012 inclus.

Contrat d'insertion dans la vie sociale : contrat d'un an renouvelable entre un jeune jugé en difficulté et une mission locale, ayant pour objectif d'organiser les actions nécessaires à la réalisation de son projet d'insertion dans un emploi durable.

Mission locale : structure proposant aux jeunes un suivi personnalisé dans le cadre de leurs démarches en matière d'emploi, de formation, de logement ou de santé.

Contrat de professionnalisation : contrat visant l'insertion ou réinsertion professionnelle par l'acquisition d'une qualification professionnelle reconnue par l'État ou une branche professionnelle.

Exonération de cotisations sociales patronales dite Fillon : réduction des cotisations sociales sur les salaires jusqu'à 1,6 SMIC, remboursée par l'État.

Contrat unique d'insertion : contrat de travail associant formation et aide financière pour provoquer l'embauche de personnes dont les candidatures pour occuper un emploi sont habituellement rejetées⁸.

Activités réduites : cumul de l'allocation conventionnelle de l'assurance chômage avec les revenus d'une activité occasionnelle ou réduite qui ne dépasse pas 110 heures par mois, ne procure pas des rémunérations mensuelles supérieures à 70 % des rémunérations brutes mensuelles perçues avant la perte d'emploi.

Pôle emploi : établissement public à caractère administratif (EPA), chargé de l'emploi en France. Créé le 19 décembre 2008, il est issu de la fusion entre l'ANPE et l'Assedic.

Structure d'insertion par l'activité économique : entreprise d'insertion, association intermédiaire, entreprise de travail temporaire d'insertion, atelier et chantier d'insertion permettant à des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières de bénéficier de contrats de travail aidés, en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle.

d'apprentissage, le contrat de professionnalisation et le CIVIS mis en œuvre par les missions locales. D'autres dispositifs existent, et, sans être ciblés sur les jeunes, les concernent quasiment tous.

D'après le Conseil d'orientation pour l'emploi en 2011⁹, 1 jeune sur 4 (contre 1 adulte sur 25) serait en contrats aidés, parmi lesquels sont inclus les contrats uniques d'insertion et contrats en alternance mais pas ceux bénéficiant des exonérations "Fillon".

En Rhône-Alpes en 2011, 27 000 contrats d'apprentissage et 15 600 contrats de professionnalisation étaient signés par des jeunes¹⁰. Parmi les 11 000 sortis de l'apprentissage en 2011, l'enquête IPA¹¹, indique que 72 % étaient en emploi sept mois après. Les proportions étaient comparables entre les niveaux I, II et IV (entre 74 et 77 %), plus faibles pour les niveaux III (66 %) ou V (55 %). 53 % étaient en CDI ou fonctionnaires titulaires et 47 % en contrat court. 9 % étaient à temps partiel, avec des disparités importantes selon le sexe et le niveau de formation : 32 % des jeunes femmes de niveau V étaient à temps partiel. Au niveau national, à diplôme identique, les taux d'emploi des jeunes sortant de l'apprentissage sont supérieurs à ceux des sortants de la voie scolaire. En 2006, 80 % des titulaires d'un baccalauréat professionnel obtenu par apprentissage avaient un emploi, contre 64 % pour la voie scolaire ; pour les titulaires d'un CAP-BEP, les chiffres étaient respectivement 66 % et 43 %¹².

D'autres mesures, non ciblées sur les jeunes, peuvent les concerner : les activités réduites, le contrat unique d'insertion et surtout, et très massivement, les exonérations de cotisations sociales (attribuées jusqu'à 1,6 fois le SMIC). Pour les TPE, l'exonération est totale pour l'embauche de jeunes (dispositif "Zéro charges") et prend la forme d'une aide (195 euros par mois pour un Smic).

En Rhône-Alpes fin 2010, les "activités réduites" (une double situation de chômage et d'emploi dont la durée n'excède pas aujourd'hui 110 heures par mois¹³) concernent 29 % des jeunes, soit une proportion légèrement plus faible que les adultes (33 %). Les situations de précarité pourraient amener ces personnes à "accepter plus fréquemment des propositions d'emploi à temps réduit que les personnes licenciées, précédemment en CDI, mieux indemnisées¹⁴".

Par ailleurs, toujours en Rhône-Alpes, en 2011, 40 % des contrats uniques d'insertion (CUI) "marchands"¹⁵ et 30 % des CUI "non marchands" étaient signés par des jeunes de 26 ans ou moins, en très large surreprésentation par rapport à la structure des salariés par âge. Les 20-23 ans sont les plus concernés. En termes d'insertion dans l'emploi durable, une étude nationale de la DARES de 2010¹⁶ indiquait les résultats suivants :

Six mois après la fin de leur contrat, les trois quarts des sortants de CIE sont en emploi

Nombre de sortants en milliers et répartition en % situation à 6 mois

	Nombre de sortants	En emploi	dont emploi durable	En stage de formation, études	Au chômage	Inactivité
CIE	32 745	74,0	65,4	1,0	21,9	3,0
CI-RMA	9 559	58,1	48,6	1,2	37	3,8
CAE	146 658	46,6	32,3	4,9	43,4	5,1
CAV	69 529	30,8	18,7	4,1	59,5	5,6

Note : la sortie de contrat aidé désigne la date à laquelle l'aide de l'État cesse d'être versée. Cette interruption de l'aide de l'État peut faire suite au départ du salarié avant le terme de la convention ou à l'arrivée à terme de la convention.
Lecture : 32 745 personnes sont sorties de CIE en 2008. 74 % d'entre elles déclarent être en emploi six mois après leur sortie.

Source : ASP, traitement Dares

Les réductions de cotisations sociales "Fillon" jusqu'à 1,6 fois le SMIC, confortées début 2012 par la mesure "Zéro charges", constituent le cœur de la politique de l'emploi, a fortiori pour les jeunes dont le niveau de salaire excède rarement 1,6 fois le SMIC. D'après l'enquête Génération 2004, tous les jeunes rhônalpins perçoivent en moyenne un salaire équivalent temps plein inférieur à 1,6 fois le SMIC brut (soit 2 050 euros)¹⁷ hormis les titulaires d'un niveau de 3^e cycle ou des écoles (12 %). Les jeunes sont donc concernés à 90 % par le dispositif de réduction de cotisations patronales. L'exonération est totale pour les TPE qui recrutent des jeunes (hors contrats d'apprentissage) : en juin 2012 (cumul depuis le début), 53 000 jeunes sont concernés au niveau national, 6 600 en Rhône-Alpes.

Pour clore cette rubrique consacrée aux mesures emploi, nous nous sommes essayées à un tableau récapitulatif, en dépit des différences de sources, de dates et de champs :

80 % des bacheliers professionnels par apprentissage sont en emploi 7 mois après leur sortie de formation

Synthèse insertion des sortants de mesures d'emploi

Mesures politiques de l'emploi	Délai après la sortie	% en emploi	Échelle géographique	Année de l'enquête
Répondants enquête génération-majoritairement concernés par les exonérations patronales Fillon	7 mois	82	Rhône-Alpes	2004
Contrats d'apprentissage - Enquête IPA	7 mois	72	Rhône-Alpes	2011
Bac Pro par contrat d'apprentissage	Non précisé	80	Nationale	2006
Bac Pro par voie scolaire	Non précisé	64	Nationale	2006
CAP - BEP par contrat d'apprentissage	Non précisé	66	Nationale	2006
CAP - BEP par voie scolaire	Non précisé	43	Nationale	///
CUI marchand	6 mois	65	Nationale	2008
CUI non marchand	6 mois	42	Nationale	2008
Jeunes en mission locale	dans l'année	33	Rhône-Alpes	2011

Sources diverses

Des salaires faibles et un écart "jeunes/adultes" qui s'amplifie sur le long terme.

Selon le niveau de diplôme et les filières d'origine, les salaires nets mensuels médians à temps plein des jeunes rhônalpins (excepté les non-diplômés) oscillent entre 1 100 et 1 800 euros pour le premier emploi. Les salaires se sont accrus en moyenne de 21 % en euros courants trois ans plus tard (2007), entre 1 300 et un peu plus de 1 960 euros. Pour rappel le SMIC net mensuel en 2007 se situait à

Le niveau de salaire est toujours tributaire du diplôme et du secteur d'exercice

Salaires mensuel net médian (primes incluses) au cours des trois premières années de vie professionnelle

	Emplois en ETP	En euros
Niveau V	CAP - BEP - MC industriel	1 300
	CAP - BEP - MC tertiaire	1 260
	Bac Pro techno industriel	1 320
	Bac Pro techno tertiaire	1 192
Niveau IV	Bac général - Bac techno STT	1 200
	Bac + 2 industriel	1 408
	Bac + 2 tertiaire	1 406
Niveau II	2 ^e cycle	1 500
Niveau I	3 ^e cycle ou écoles	1 963

Source : enquête génération 2004, en Rhône-Alpes

1 005 euros. Les écarts dépendent du niveau de diplôme, mais aussi du secteur de l'emploi sous réserve qu'il soit lié à la filière de formation. Le salaire des non ou faiblement diplômés dépasse rarement le SMIC horaire.

Le salaire des jeunes femmes, reste en général inférieur à celui des jeunes hommes, à niveau de diplôme équivalent. Cet écart se réduit pour les diplômés du supérieur. En revanche, l'écart de salaire à temps plein concernant les non diplômés est élevé : environ 21 % en défaveur des femmes.

À diplôme équivalent le salaire des jeunes femmes est inférieur à celui des jeunes hommes

Salaire net mensuel médian déclaré en 2010 à temps plein en fonction de l'âge, du sexe et du diplôme - en euros¹⁸

	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans
Hommes				
Bachelier	1 250	1 600	1 800	2 300
CAP-BEP	1 200	1 500	1 650	1 750
Brevet ou aucun diplôme	1 050	1 450	1 550	1 600
Ensemble des diplômés*	1 200	1 650	1 850	1 950
Femmes				
Bachelier	1 100	1 350	1 500	1 850
CAP-BEP	1 100	1 250	1 350	1 450
Brevet ou aucun diplôme	900	1 250	1 300	1 350
Ensemble des diplômés*	1 150	1 500	1 600	1 650

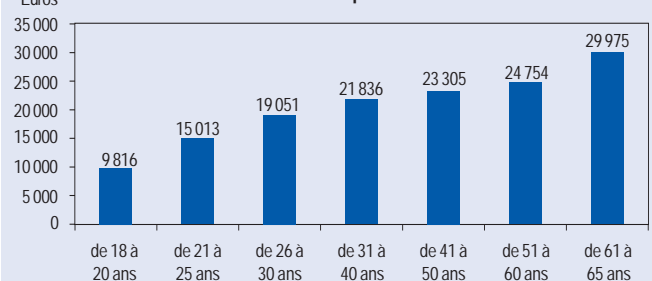
* L'ensemble des diplômés sont ceux du supérieur et du secondaire. Le salaire médian est arrondi au 50 euros les plus proches.

Source : Insee, enquête emploi, calculs : MENJVA - DEPP

Par comparaison avec les adultes, le salaire net annuel moyen à l'échelle nationale dans les entreprises du secteur privé et semi-public (apprentis et stagiaires compris) des 18-20 ans à temps complet est de 9 816 euros courants et celui des 21-25 ans de 15 013 euros. Il est très en deçà de celui des adultes. L'écart varie du simple au double (21-25 ans par rapport aux plus de 60 ans), voire au triple (18-20 ans par rapport aux plus de 60 ans).

Le salaire net moyen est nettement plus faible chez les jeunes

Salaire moyen net annuel par tranche d'âge en 2008, France métropolitaine



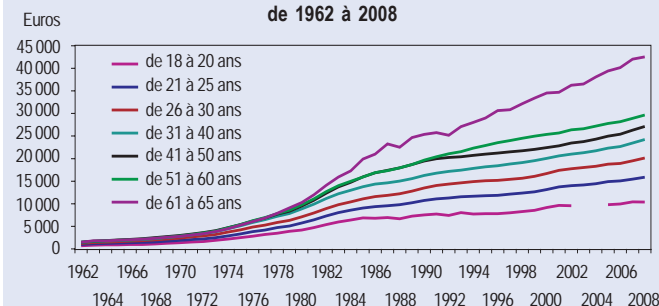
Source : DADS 2008

Sur le long terme, la faiblesse des salaires des jeunes est confirmée et l'écart s'est amplifié, le niveau de l'évolution s'accroissant avec l'âge. ■

Béatrice Youmbi, Christine Jakse
Directrice Rhône-Alpes

L'écart entre salaires des jeunes et salaires des aînés s'accroît depuis 50 ans

Évolution des salaires moyens annuels nets par tranche d'âge de 1962 à 2008



Source : DADS

Notes de lecture

- Source : Recensement de la population (RP) 2008, Insee.
- Maillé Françoise, Ledouaré Morgane, Quand l'école est finie ... La génération 2004 en Rhône-Alpes, Que deviennent les jeunes sortis de l'appareil de formation sur les 3 premières années ?, coproduction Prao-oref - Direccte-SESE, juin 2011.
- Il ne s'agit donc plus des flux, c'est-à-dire des recrutements, qui se font massivement sur contrat court, quel que soit l'âge du salarié. Il s'agit du "stock", si l'on peut dire, c'est-à-dire de la situation des salariés en place dans les entreprises ou la fonction publique.
- Ne sont pas considérés, dans cette rubrique, les contrats faisant l'objet des exonérations de cotisations sociales patronales de la loi Fillon, en dépit de la compensation fiscale dont ils font l'objet ; seuls les dispositifs du type contrat emploi-solidarité, pour la période traitée, sont pris en compte. Si le critère "exonération de cotisation sociale" était retenu, ce serait la quasi-totalité des contrats signés par les jeunes qui seraient aidés.
- Bonnet Michel (Insee-Rhône-Alpes), Dunez Alain (Direccte-Rhône-Alpes), François Boris (PRAO), 35% des salariés rhônalpins du secteur marchand n'étaient pas en CDI à temps complet en 2007, La lettre n° 149, Insee Rhône-Alpes septembre 2011, p. 2.
- "Un peu plus d'un quart des salariés en temps partiel déclare vouloir travailler davantage." in Le temps partiel subi en France, observatoire des inégalités, 29 novembre 2010, consultable sur http://www.inegalites.fr/spip.php?article410&id_mot=103.
- Joseph Olivier, Lopez Alberto, Ryk Florence, Génération 2004. Des jeunes pénalisés par la conjoncture, Bref céreq N° 248, janvier 2008.
- Source : portail "service public".
- Conseil d'orientation pour l'emploi, L'emploi des jeunes, Rapport, septembre 2012.
- Nous renvoyons le lecteur à un travail de mise en parallèle des contrats d'apprentissage et des contrats de professionnalisation en Rhône-Alpes, publié en 2012, réalisé par François Boris et Mazerolles Flora (OREF-PRAO) en collaboration avec la Direccte et le Conseil Régional : Contrat d'apprentissage et contrat de professionnalisation, comparaison des usages en Rhône-Alpes en 2009-2010.
- Bourguignon Alicia (OREF), François Boris (OREF), Pelligrino Corinne (Conseil régional, DAP) avec le concours des rectorats de Grenoble et Lyon, la Région Rhône-Alpes, la Direccte, la DRAAF, L'insertion professionnelle des apprentis formés en Rhône-Alpes 7 mois après leur sortie de formation, enquête 2011/promotions sorties en 2010, Apprentissage, publication n° 2, mars 2012.
- Haut conseil de l'éducation, L'orientation scolaire - Bilan des résultats de l'École - 2008, p. 23.
- Pour mémoire, ce dispositif est légal depuis le milieu des années 80. Il avait nécessité le vote d'une loi, le cumul d'emploi et de chômage étant interdit jusque-là.
- Dupont Jean-Marc (Direccte Rhône-Alpes), En Rhône-Alpes, près d'un demandeur d'emploi sur trois est en activité réduite, La Lettre n° 150, Insee Rhône-Alpes, septembre 2011.
- L'intitulé de la mesure est un raccourci : ce n'est pas le CUI qui est marchand ou non marchand, c'est le secteur dans lequel il peut être signé qui l'est.
- DARES, "L'insertion professionnelle des personnes sorties de contrat aidé en 2008 : un accès à l'emploi relativement peu affecté par la dégradation de la conjoncture", DARES-Analyses n° 078, novembre 2010.
- Sur la base d'un SMIC de 2007 (1 280 euros brut) pour 35 heures.
- Tableau tiré de Ministère de l'éducation nationale, État de l'école n°19, 30 indicateurs sur le système éducatif français, édition 2009, p. 73.

Chômage des jeunes : spécificités ou non ?

Les jeunes ne sont guère plus exposés au chômage que les plus de 25 ans, si l'indicateur retenu est la proportion de la génération considérée au chômage. Leur durée d'inscription est plus courte et les inscriptions sont récurrentes, liées à leur surreprésentation dans l'emploi précaire. Ils sont proportionnellement aussi nombreux que leurs aînés à percevoir l'allocation conventionnelle principale pour ceux inscrits à Pôle emploi (dont on précise qu'il ne s'agit pas de l'ensemble des jeunes chômeurs), mais la durée d'indemnisation et les montants sont sensiblement plus faibles.

La question des "taux de chômage". Le taux de chômage des jeunes au sens du BIT au niveau régional n'existe plus depuis 2007. En moyenne nationale, fin 2010, il s'élevait à 23 %, 8,4 % pour les 25-49 ans, 6,4 % pour les 50-64 ans¹. Toutefois, ce taux présente l'inconvénient majeur, pour les jeunes, de rapporter les chômeurs aux actifs, ce dénominateur étant forcément faible pour cette population majoritairement en situation de formation initiale. Le taux s'en trouve en conséquence mécaniquement élevé, beaucoup plus que pour les adultes ; d'autant qu'il est souvent médiatisé à tort comme un taux de chômage des jeunes et non des jeunes actifs. Mais aussi, les différences de situation au regard du chômage selon les âges de la tranche des moins de 29 ans et selon le sexe ne sont pas négligeables (données France métropolitaine). C'est surtout à partir de 23-24 ans que la majorité des jeunes, hommes et femmes, est en activité au sens statistique.

Un autre indicateur pourrait être utilisé pour juger de l'importance du chômage pour les jeunes : le poids des jeunes demandeurs d'emploi dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (14 % en Rhône-Alpes), par rapport au poids des jeunes dans l'ensemble de la population (13 %) fin 2011. Cet indicateur confirme la nécessité de

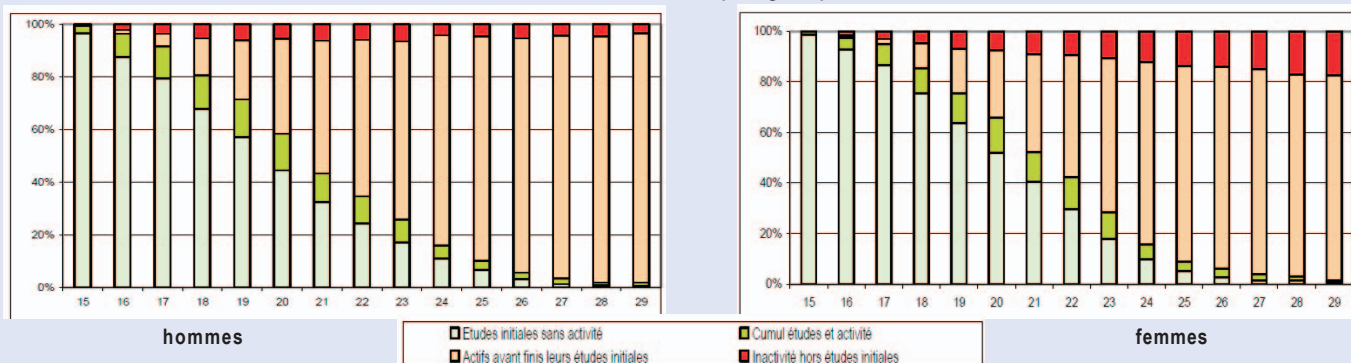
nuancer le caractère alarmiste souvent imputé au chômage des jeunes. Toutefois, il sous-estime le nombre de chômeurs car nombre de jeunes ne s'inscrivent pas à Pôle emploi, faute d'ouverture de droit à indemnités.

Un troisième indicateur mérite attention car il évite ce biais : la proportion d'une génération au chômage. L'enquête "Génération" du Céreq, effectuée en 2007 auprès des jeunes sortis de scolarité en 2004, donne une proportion de jeunes au chômage trois ans après la fin des études de 11 % en Rhône-Alpes et de 14 % en moyenne nationale. L'inconvénient est qu'elle ne s'intéresse qu'aux jeunes, ce qui exclut notamment une comparaison avec les adultes.

Seul le recensement de la population l'autorise, sans le biais du taux au sens du BIT, mais avec l'inconvénient que les dernières données disponibles sont celles de 2008 : la proportion des jeunes chômeurs dans l'ensemble de la population "jeunes" (qui inclut les jeunes en formation initiale) donne 8 % ; elle est du même niveau pour les 25-55 ans ; elle tombe à 1 % pour les 55 ans et plus (qui inclut les retraités)³. Il n'y a donc pas de surreprésentation des jeunes au chômage par rapport aux 25-55 ans, loin de l'écart au sens du BIT.

Entre 25 et 29 ans, l'inactivité est plus importante chez les jeunes femmes

Activités et études initiales par âge et par sexe



Concepts : activité au sens du BIT, âge atteint à la date de l'enquête. Champ : population des ménages de France métropolitaine

Source : Insee, enquête emploi - Dares

Profil en termes de niveaux de formation initiale et de catégorie socioprofessionnelle.

Les informations et commentaires suivants reposent sur les données de la demande d'emploi (ABC), c'est-à-dire des personnes inscrites à Pôle emploi. La sous-estimation du nombre de jeunes chômeurs est avérée et l'hypothèse de différences de profil avec ceux qui ne sont pas inscrits est vraisemblablement fondée.

Les jeunes de niveaux de formation initiale intermédiaire (V ou IV) sont proportionnellement plus nombreux au chômage que leurs aînés. C'est l'inverse aux deux extrêmes ; la sous-représentation aux niveaux de formation initiale supérieure tient notamment au fait que les jeunes ne sont pas encore sortis de l'appareil scolaire. Du point de vue des catégories socioprofessionnelles, les jeunes demandeurs d'emploi cadres et agents de maîtrise sont sous-représentés par rapport aux adultes. Le constat s'inverse pour les employés non qualifiés⁴. Ils sont proportionnellement plus nombreux au chômage 3 ans après la sortie de l'école et leur situation au regard de l'emploi se dégrade depuis au moins 30 ans.

Le niveau de formation des jeunes demandeurs d'emploi est différent de celui de leurs aînés

Demandeurs d'emploi par tranche d'âge selon leur niveau de formation initiale (Rhône-Alpes)		
Niveau de formation initiale	En %	
	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Niveau I et II	5	13
Niveau III	10	12
Niveau IV	26	19
Niveau V	47	38
Niveau VI et V bis	12	19
Total	100	100

Source : Direccte Rhône-Alpes, Pôle emploi Rhône-Alpes, janvier 2010

Les deux tiers des jeunes demandeurs d'emploi sont des employés

Demandeurs d'emploi de - 25 ans et de + de 25 ans par PCS (Rhône-Alpes)		
PCS des DEFM, ABC, brut janvier 2010	En %	
	Moins de 25 ans	Plus de 25 ans
Cadres	1	8
Techniciens	7	11
Employés qualifiés	35	37
Employés non qualifiés	29	18
Ouvriers qualifiés	15	15
Ouvriers spécialisés	9	8
Manceuvres	4	2

Source : Direccte Rhône-Alpes, Pôle emploi Rhône-Alpes, janvier 2010

Des périodes de chômage plus courtes, mais une récurrence plus élevée et une indemnisation plus faible⁵.

En Rhône-Alpes, la durée au chômage est moins élevée pour les jeunes (200 jours fin 2010) contre 250 pour les adultes ; mais aussi, "toutes choses égales par ailleurs, les moins de 25 ans sont proportionnellement moins exposés à un chômage de longue durée pendant les trois années observées [2004-2005-2006] (40 % de risque en moins par rapport aux 25-44 ans⁶)". La récurrence, mesurée notamment par le nombre de réinscriptions sur une période donnée, est de fait plus élevée pour les moins de 25 ans, compte tenu de la prégnance des contrats de courtes durées.

Au final, au cours des trois premières années de vie active, après la sortie du système de formation initiale (Enquête Génération 2004, Rhône-Alpes), un quart des jeunes cumule des périodes de chômage de plus d'un an. Pour les diplômés de l'enseignement secondaire, les périodes de chômage sont plus courtes pour ceux sortant de la filière industrielle que pour ceux issus de la filière tertiaire. Quant aux sortants sans diplôme, 44 % cumulent plus d'un an de chômage. Seuls 5 % des jeunes ont un chômage récurrent ou persistant.

Le statut de chômeur ne suffit pas à déclencher une indemnisation, encore moins sur la durée du chômage. Comme leurs aînés, les jeunes au chômage peuvent percevoir l'indemnité du régime conventionnel, l'indemnité publique, le RSA jeune ou généralisé⁷, ou rien. L'accès au régime conventionnel étant conditionné par la durée antérieure de cotisation à l'assurance chômage avec 4 mois d'emploi minimum, l'indemnité publique intervenant au terme du versement de l'indemnité conventionnelle et le versement du RSA nécessitant une durée d'emploi de 2 ans dans les 3 années précédentes, la proportion de jeunes relevant de l'une ou l'autre des ressources est limitée. Malheureusement, nous n'avons trouvé aucun travail sur la répartition des jeunes chômeurs selon leurs ressources, hormis l'information selon laquelle un tiers des jeunes chômeurs relèvent de l'indemnité conventionnelle⁸.

Ce n'est pas tant la proportion de jeunes indemnisés au régime d'assurance chômage parmi les chômeurs inscrits à Pôle emploi (hors activité réduite de 110 heures ou plus), qui constitue une spécificité des jeunes par rapport aux adultes hors "seniors" (45 % en moyenne nationale⁹), que la durée d'indemnisation et les montants perçus.

Précautions sur les données qui suivent : les chiffres d'indemnisation suivants sont donnés à titre indicatif ; plusieurs limites sont à prendre en compte : pour la part des indemnisés au régime conventionnel (à fin 2011), ne sont pas prises en compte les personnes en activité réduite de 110 heures ou plus. Pour les durées et montants moyens d'indemnisation, il s'agit d'une extrapolation de données départementales.

La durée d'indemnisation au régime d'assurance chômage étant fonction de la contributivité (depuis la convention 2009, "1 jour cotisé = 1 jour indemnisé"), on comprend facilement que les jeunes cumulent moins de durée de cotisation antérieure que leurs aînés : avec 6 mois de cotisation, la durée d'indemnisation peut être entre 1 à 3 fois plus importante pour les chômeurs âgés de 25 à 60 ans. Quant au montant de l'indemnité conventionnelle, proportionnelle au salaire de référence, son niveau est là aussi en deçà pour les jeunes : 45 euros journaliers contre 60 pour les adultes (hors plus de 60 ans).

Pour les jeunes, une situation aggravée par la crise.

Des travaux réalisés sur le lien crise-emploi des jeunes, il apparaît que la sensibilité à l'évolution de la conjoncture économique est exacerbée s'agissant de cette population. Les jeunes apparaissent aussi comme les précurseurs de transformations, parfois nées de décisions institutionnelles qui, finalement, tendent à se généraliser.

Le constat d'une situation aggravée pour les jeunes face à la crise est confirmé et même approfondi par la récession qui démarre en

France en 2008. Le caractère récessif¹⁰ de cette dernière (3 trimestres consécutifs de recul du PIB en France, du 3^e trimestre 2008 au 1^{er} trimestre 2009 compris¹¹) exclut donc de raisonner en termes de "simple" fluctuation conjoncturelle et on peut penser qu'elle produira des conséquences structurelles pour l'emploi des jeunes mais aussi pour celui des adultes, comme par exemple, les migrations qui concerneraient certains pays de l'UE, pas la France¹².

Indépendamment de la distance nécessaire pour confirmer ces interprétations, les données à l'échelle régionale sont insuffisantes pour vérifier le recul de l'emploi des jeunes notamment parce qu'elles ne sont pas encore disponibles. En revanche, elles existent à l'échelle nationale et nous les livrons ci-dessous. Quant aux données relatives à la demande d'emploi, disponibles pour Rhône-Alpes, elles sont exploitées ci-après.

Un recul du taux d'emploi plus rapide et plus fort pour les jeunes.

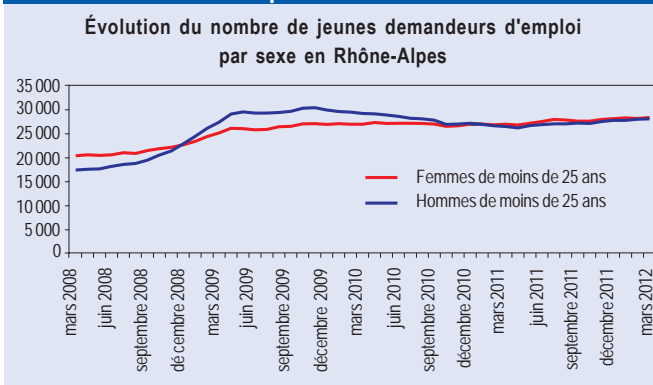
La récession de fin 2008 à début 2009 a produit, au niveau national, un recul du taux d'emploi des 15-24 ans de 1,4 point ; le mouvement s'est prolongé en 2010, le taux reculant encore de 0,2 point. Au total, - 1,6 point entre 2008 et 2010, contre - 3,3 points pour l'ensemble des jeunes de l'Union européenne. Ce dernier chiffre est aussi à comparer au recul du taux d'emploi européen des 25-64 ans : - 1,1. Ainsi, le retrait a été plus rapide et plus fort pour les jeunes, mouvement amplifié en raison des formes de contrats privilégiées par les entreprises pour cette population (CDD et intérim).

Une hausse du chômage des jeunes plus marquée de septembre 2008 à mi 2009 que celle des adultes.

Avec la réserve que le chômage des jeunes n'est appréhendé qu'à travers la source Pôle emploi, on constate que, comme en moyenne nationale, les jeunes rhônalpins ont effectivement été proportionnellement plus nombreux que les adultes à s'inscrire dès septembre 2008, avec une hausse continue et forte jusqu'à la mi-2009. Le même mouvement est intervenu pour les autres tranches d'âge, mais plus atténué. La vitesse de la décélération par la suite, et pour les trois tranches d'âges retenues, est à l'image de la vitesse de l'accélération de début de récession : plus rapide pour les jeunes,

plus lente pour les 26 ans ou plus. La hausse a été plus marquée pour les jeunes hommes que pour les jeunes femmes jusqu'en septembre 2010, en lien avec l'intérim et peut-être le niveau de formation initiale, plus élevé, donc plus protecteur, pour les secondes.

La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est la même pour les jeunes hommes et les jeunes femmes depuis fin 2010



Source : Direccte Rhône-Alpes - Pôle emploi Rhône-Alpes

Du point de vue de la durée d'ancienneté au chômage, la grande majorité des jeunes - hommes ou femmes sans grande différence - cumulent moins d'un an (entre 85 % et 90 %) avec une remarquable stabilité depuis au moins 1996 et jusqu'au plus de fort de la crise. C'est moins vrai pour les hommes de 25 à 45 ans (entre 65 % et 75 % sur les 5 dernières années), et surtout les 45 ans et plus hommes ou femmes.

Depuis 1996, plus de 10 % des jeunes chômeurs sont inscrits à Pôle emploi depuis plus d'un an

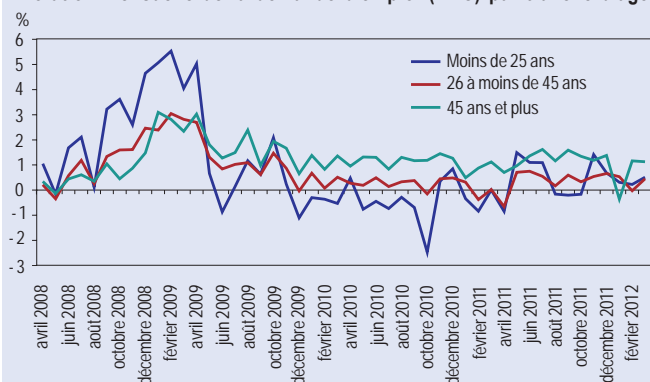
Chômeurs inscrits à Pôle emploi depuis moins d'un an par tranche d'âge et par sexe

	Homme		Femme		En %	
	Moins de 25 ans	Moins de 25 ans	De 25 à moins de 45 ans	De 25 à moins de 45 ans	45 ans et plus	45 ans et plus
1996	87	81	66	81	49	44
1997	87	80	66	80	51	46
1998	86	80	63	80	48	43
1999	86	80	63	80	46	42
2000	86	81	65	81	49	44
2001	88	85	68	85	51	47
2002	91	88	73	88	56	52
2003	90	88	72	88	56	52
2004	89	87	70	87	52	51
2005	89	87	69	87	51	50
2006	90	88	70	88	54	51
2007	91	89	71	89	54	51
2008	91	89	73	89	58	57
2009	93	91	76	91	61	58
2010	88	88	70	88	58	56
2011	85	86	65	86	50	52
2012	86	86	66	86	49	49

Source : Direccte Rhône-Alpes - Pôle emploi Rhône-Alpes

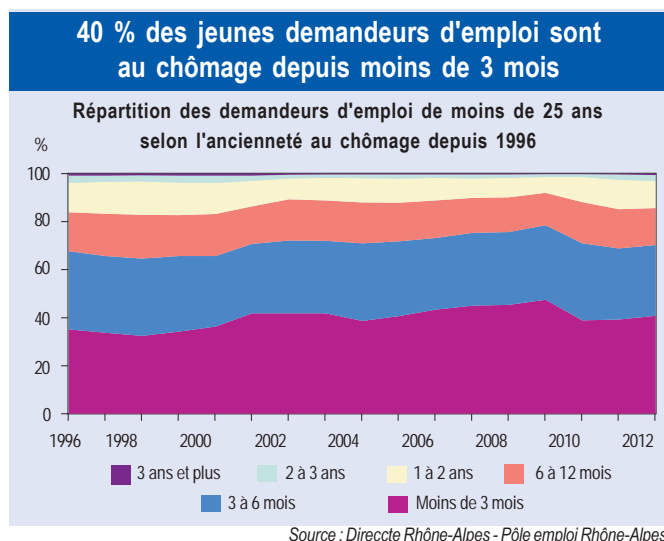
La hausse du chômage des jeunes a été importante fin 2008 et début 2009

Évolution mensuelle de la demande d'emploi (ABC) par tranche d'âge

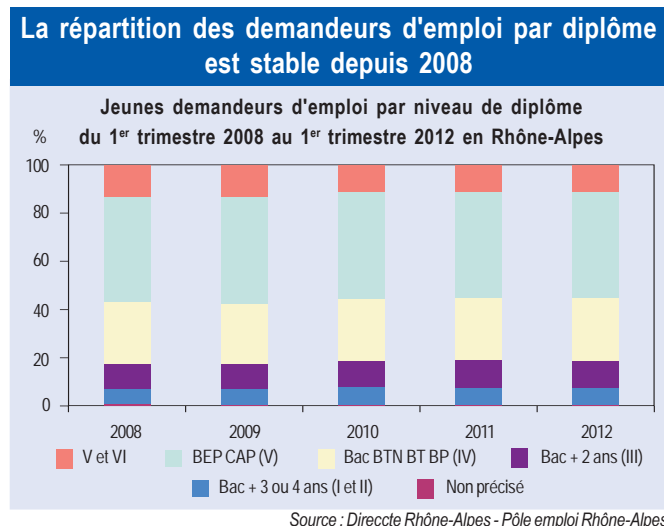


Source : Direccte Rhône-Alpes - Pôle emploi Rhône-Alpes

Par ailleurs, parmi les 90 % de jeunes au chômage depuis moins d'un an, 70 % le sont depuis moins de 6 mois.



Du point de vue du niveau de formation initiale, la structure est restée étonnamment stable entre l'avant récession et depuis (alors même que l'accès à l'emploi des non diplômés en 2010 s'est dégradé au regard de l'enquête Génération nationale de 2007). Les jeunes avec de faibles niveaux de diplômes n'ont pas été proportionnellement plus nombreux à s'inscrire à Pôle emploi entre les deux périodes. La situation est peut être différente dans les missions locales.



Les intermédiaires de l'emploi.

La mission locale constitue une structure non exclusive d'aide à la recherche d'emploi et à l'insertion ou la réinsertion destinée aux jeunes. Selon l'observatoire des jeunes des missions locales de Rhône-Alpes, 120 000 jeunes ont été suivis en 2011, dont 46 300 nouveaux accueillis dans l'année. 40 000 jeunes ont accédé à un emploi, dont 8 000 en CDI (20 %, en deçà de la moyenne des jeunes en région), 36 000 en CDD, 9 500 en intérim, 6 000 en contrat aidé. C'est principalement dans les services à la personne, le commerce-vente, l'hôtellerie-restauration, le transport logistique,

l'industrie et la construction que les jeunes passés par les missions locales ont été embauchés. Sans être à proprement parler une mesure, le CIVIS (contrat d'insertion dans la vie sociale), dispositif d'accompagnement des jeunes mis en œuvre par les missions locales, a concerné 14 000 jeunes en région en 2011, toutes années de contractualisation comprises.

Pôle emploi et les structures d'insertion par l'activité économique sont également des intermédiaires de l'emploi, s'adressant aussi aux jeunes mais non exclusivement. En avril 2012 en Rhône-Alpes, 40 000 jeunes (moins de 25 ans) étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie A et 57 000 en catégories ABC dont un cinquième avaient recours à des prestations proposées par Pôle emploi et un quart d'une "mise en relation positive" (c'est-à-dire d'une mise en relation avec un employeur dont l'issue est un recrutement). Les structures d'insertion par l'activité économique (association intermédiaire, entreprise et chantier d'insertion), quant à elles, ciblent les personnes jugées "éloignées de l'emploi" en regard des critères d'embauche. En 2010 en Rhône-Alpes, 2 700 jeunes (moins de 26 ans) ont signé un contrat court d'insertion (type CUI) dans le cadre de l'une de ces structures, dont 1 700 étaient titulaires d'un niveau de formation initiale de niveau V ou inférieur. ■

Béatrice Youmbi, Christine Jakse
Direccte Rhône-Alpes

¹ Source : Insee, enquêtes Emploi du 1^{er} au 4^e trimestres 2010.

² Le conseil d'orientation pour l'emploi abonde dans ce sens : "Dans le cas des jeunes, le taux de chômage pris comme seul indicateur de leur situation face à l'emploi donne une vision de la réalité particulièrement tronquée du fait de cette référence à la population active. En effet, beaucoup de jeunes poursuivent des études et donc ne travaillent pas, ce qui conduit à mesurer le chômage sur une population de jeunes actifs restreinte par rapport à l'ensemble de la classe d'âge. Si le taux de chômage des jeunes de 24 ans a certainement un sens, dans la mesure où la quasi-totalité des jeunes de 24 ans ont achevé leur formation initiale et sont effectivement disponibles pour l'emploi, le taux de chômage des jeunes de 16 ans n'a pas la même signification puisque seule une minorité des jeunes de cet âge est sur le marché de l'emploi (dont beaucoup en contrat d'apprentissage). Son niveau, très élevé, signifie surtout que ceux qui terminent très tôt leurs études et qui n'ont pas d'expérience ont une probabilité très forte de se retrouver sans emploi", Conseil d'orientation pour l'emploi, diagnostic sur l'emploi des jeunes, 10 février 2011, p 8.

³ Les données standards du Recensement de la population 2008 fournies par l'Insee ne distinguent pas, parmi les 55 ans et plus, les 55-60 (âge de départ à la retraite en 2008), et au-delà.

⁴ Tavernet Michèle, en collaboration avec Vacossin Camille, Panorama de la situation des jeunes en Rhône-Alpes, livret régional, décembre 2010.

⁵ Données relatives à l'indemnisation fournies par le service études, statistiques Bertrand Philippe - DRTEFP, "Récurrence des situations de chômage en Rhône-Alpes : des disparités entre métiers et entre demandeurs d'emploi", La lettre de l'Insee n°117, septembre 2009.

⁷ Le RSA généralisé est versé aux jeunes parents ou futurs parents.

⁸ D'après Lefresne Florence, IRES ; "Précarité pour tous, la norme du futur", article extrait du Monde diplomatique mars 2006.

⁹ Document d'études n°166, L'emploi des jeunes, Synthèse des principales données relatives à l'emploi des jeunes et à leur insertion, DARES, novembre 2011, p 25.

¹⁰ Les pays anglophones qualifient même cette période de Grande Récession, par référence à la Grande Dépression de 1929.

¹¹ - 0,2 % au 3^e trimestre 2008, - 1,3 % au 4^e trimestre 2008 et - 1,4 % au 1^{er} trimestre 2009. Source : Insee.

¹² Cf. pour ces données, Math Antoine, chronique internationale de l'IRE - n° 133 - novembre 2011, p 27. Le rapport évoque également un phénomène peu commenté, les suicides qui, d'après les statistiques fournies, augmentent dans quasiment tous les pays de l'UE.

Chez les jeunes, l'adoption de comportements plus autonomes comporte fréquemment des risques pour la santé

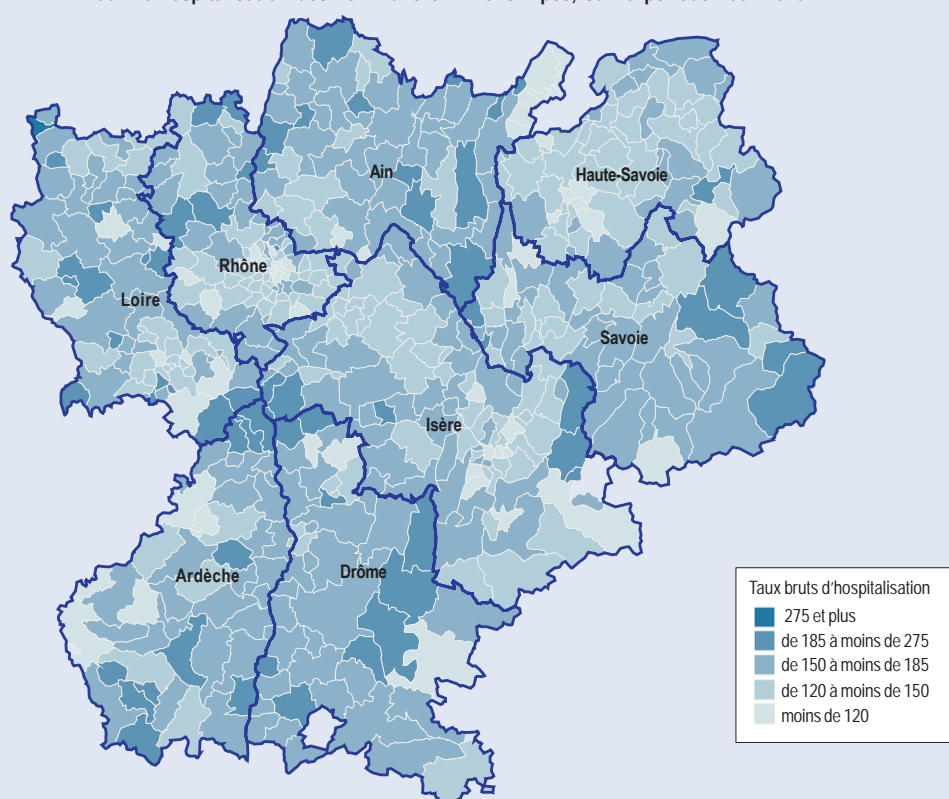
Les jeunes de 15 à 24 ans déclarent peu de maladies, et les décès constatés parmi cette population sont majoritairement liés aux comportements à risque, principalement aux accidents de la circulation. Les tentatives de suicide sont également fréquentes chez les jeunes, surtout chez les filles. À 15 ans démarre souvent l'expérimentation des produits psycho-actifs, alcool, tabac et cannabis. Le début d'une activité sexuelle comporte également des risques, en termes d'infection et de grossesse non désirée. C'est par ailleurs une période où le jeune quitte la protection santé de ses parents et peut se retrouver sans couverture maladie complémentaire.

Les données permettant de caractériser la santé des jeunes sont relativement rares mais elles tendent à décrire une situation sanitaire globalement bonne pour les jeunes en France, même si elles font le constat de disparités géographiques et surtout sociales importantes.

Les comparaisons internationales montrent cependant une situation française assez peu favorable pour certains indicateurs, en lien avec notre système de santé davantage axé vers le curatif que le préventif, donc plus favorable aux personnes âgées qu'aux jeunes, a priori en bonne santé, mais davantage enclins aux prises de risque.

Chez les jeunes, une grande diversité de taux de recours à l'hospitalisation

Taux* d'hospitalisation des 15-24 ans en Rhône-Alpes, sur la période 2007-2010



*taux pour 1 000 habitants, découpage de la région par code postal

Source : Esri, PMSI 2007-2010, exploitation ORS Rhône-Alpes

C'est d'ailleurs l'adoption de comportements à risque qui caractérise le plus l'autonomisation des jeunes en matière de santé. L'adolescence est le moment d'une autonomie nouvelle dans les comportements de la vie quotidienne, et ces nouveaux comportements ne sont pas sans risque pour la santé. Que ce soit en matière de déplacements (accidents en deux-roues par exemple), de sexualité (risques infectieux, grossesse non désirée), ou encore de consommation de produits psychoactifs (alcool, tabac, cannabis...), les risques pris par les jeunes peuvent être nombreux et avoir des retentissements importants sur leur santé à court terme mais aussi à long terme. L'adolescence est par ailleurs pour certains une période psychologiquement difficile, où le mal-être peut aller jusqu'à la tentative de suicide.

Dans les enquêtes déclaratives sur la santé de la population, les jeunes déclarent peu de maladies et la plupart sont bénignes : problèmes de vue, affections respiratoires essentiellement¹.

Cependant, environ 2 600 Rhônalpins âgés de 15-24 ans sont admis chaque année en affection de longue durée (ALD) soit un taux de 330 admissions pour 100 000 jeunes, comparable à celui de la France (333). Les affections psychiatriques sont le premier motif d'admission en ALD à ces âges : 960 admissions par an, soit 37 % du total des admissions chez les jeunes².

Les Rhônalpins de 15-24 ans effectuent chaque année environ 112 000 séjours (de plus de 24 heures) à l'hôpital, soit un taux de recours de 142 séjours pour 1 000 jeunes³. Ces taux varient fortement dans la région : de moins de 100 (dans 17 communes) à plus de 200 (dans 24 communes).

En termes de mortalité, c'est entre 5 et 10 ans que les risques de décéder sont les plus bas pour les deux sexes. Les taux de mortalité progressent ensuite rapidement, notamment chez les jeunes hommes, en raison de l'adoption de certains comportements à risque pendant l'adolescence et au début de l'âge adulte.

Entre 2005 et 2009, en Rhône-Alpes, 332 jeunes âgés de 15 à 24 ans sont décédés en moyenne chaque année. Les taux régionaux de mortalité sont, dans cette tranche d'âge, très proches des taux nationaux : 61 pour 100 000 hommes en Rhône-Alpes

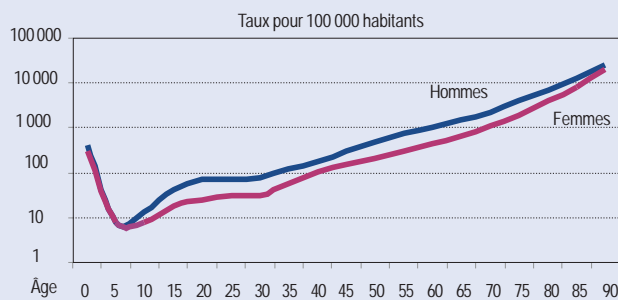
¹ Irdes enquête santé 2010.

² Sources : CNAMTS, CCMSA, RSI, 2007-2009.

³ PMSI 2007-2010.

Une mortalité qui augmente plus tôt chez les hommes que chez les femmes

Taux de mortalité sur la période 2007-2009, en Rhône-Alpes, par sexe et âge



Source : Insem

Les accidents de la route, première cause de décès chez les jeunes

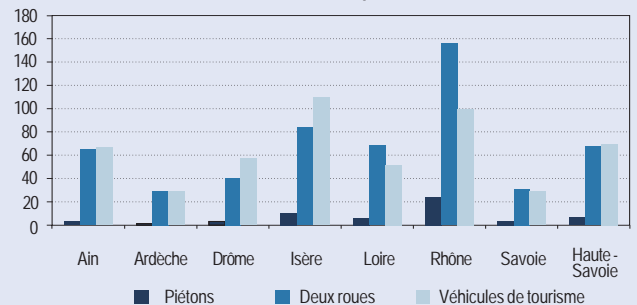
Effectif annuel moyen de tués et blessés graves par accident de la route chez les 15-24 ans sur la période 2006-2010

Département	État	Effectif annuel moyen
Ain	Tués	16
	Blessés graves	125
Ardèche	Tués	7
	Blessés graves	57
Drôme	Tués	13
	Blessés graves	92
Isère	Tués	25
	Blessés graves	187
Loire	Tués	8
	Blessés graves	123
Rhône	Tués	20
	Blessés graves	268
Savoie	Tués	7
	Blessés graves	60
Haute-Savoie	Tués	15
	Blessés graves	134
Rhône-Alpes	Tués	111
	Blessés graves	1 046

Source : Setra, données enregistrées au lieu de l'accident (non domiciliées), exploitation ORS Rhône-Alpes

Le deux-roues, fréquent dans les accidents de la route chez les jeunes

Effectif annuel moyen de victimes graves* par accident de la route chez les 15-24 ans sur la période 2006-2010



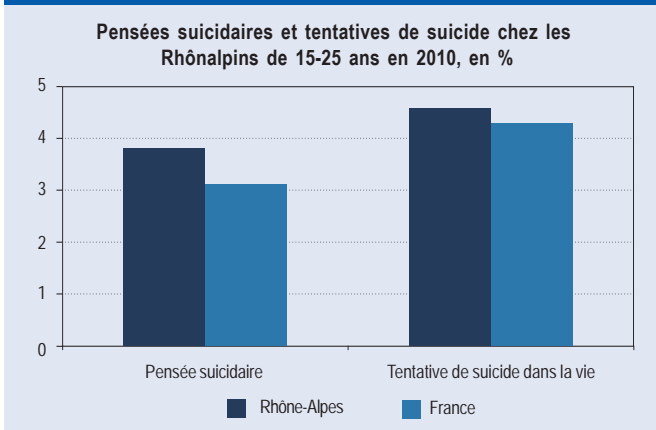
* victime grave = tuée ou blessée grave

Source : Setra, données enregistrées au lieu de l'accident, exploitation ORS Rhône-Alpes

(contre 63 en France métropolitaine) et 22 pour 100 000 femmes dans la région et en France métropolitaine. Les accidents de la circulation sont responsables de 32 % de ces décès. Leur nombre diminue dans le contexte général de réduction de la mortalité routière en France depuis le début des années 1990 mais ils demeurent, et de loin, la première cause de décès dans cette classe d'âge. Les suicides représentent la deuxième cause (14 % des décès) et les accidents de la vie courante la troisième cause (10 % des décès).

Les jeunes sont les plus touchés par les accidents de la circulation, un quart des décès par accident de la circulation se produisant dans la classe d'âge des 15-24 ans. Dans l'ensemble de la population, c'est entre 20 et 24 ans que le taux de mortalité par accident de la circulation est le plus élevé. Dans la région, ce taux est le plus élevé dans les départements de l'Ain, l'Ardèche et la Drôme. La part importante des deux-roues dans les accidents graves est spécifique aux jeunes de 15 à 24 ans, particulièrement dans le département du Rhône.

En Rhône-Alpes, 4 % des jeunes déclarent avoir fait une tentative de suicide



Source : INPES, Baromètre santé 2010, exploitation ORS Rhône-Alpes

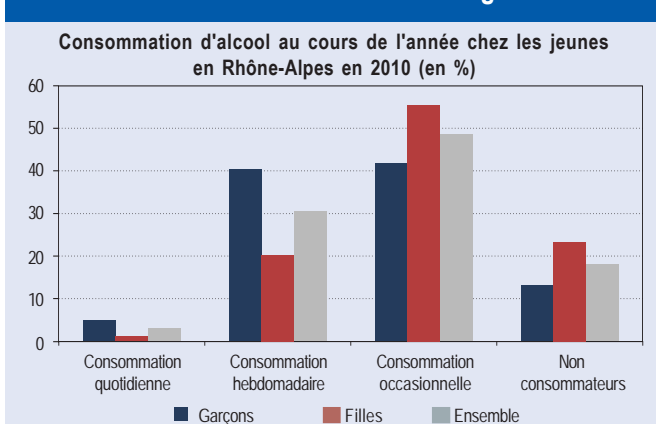
Environ 50 Rhônalpins de 15-24 ans se suicident chaque année (dont 3/4 de garçons et 1/4 de filles), sur la période 2000-2009, mais on dénombre près de 1 900 hospitalisations annuelles pour tentative de suicide à ces âges (dont 72 % de filles), soit un taux de 2,4 tentatives pour 1 000 jeunes. Le ratio entre tentative de suicide et suicide est particulièrement élevé chez les jeunes, notamment chez les filles.

En 2010, les Rhônalpins âgés de 15 à 25 ans interrogés dans le cadre du Baromètre santé de l'Inpes sont 3,8 % à déclarer avoir déjà pensé au suicide au cours des douze derniers mois et 4,6 % déclarent avoir déjà fait une tentative de suicide au cours de leur vie.

C'est vers 15 ans que beaucoup de jeunes expérimentent les produits addictifs : alcool, tabac et drogues illicites.

L'alcool est le produit expérimenté par le plus grand nombre de jeunes, souvent avant 15 ans. Parmi les Rhônalpins de 15 à 24 ans, seuls 18 % se déclarent non consommateurs d'alcool en 2010 tandis que 3 % (4,9 % des garçons et 1,0 % des filles) déclarent une consommation quotidienne. Par ailleurs, 81 % des jeunes rhônalpins de 15 à 24 ans (77 % des jeunes Français) déclarent avoir été ivres au cours des douze derniers mois.

Une consommation d'alcool régulière



Source : INPES, Baromètre santé 2010, exploitation ORS Rhône-Alpes

Pour 28 % des Rhônalpins fumeurs, l'âge d'initiation au tabagisme était antérieur à 15 ans (les femmes sont moins nombreuses dans ce cas (26 %) que les garçons (30 %)). 27 % des Rhônalpins de 15 à 25 ans se déclarent fumeurs quotidiens (21 % chez les 15-19 ans et 31 % chez les 20-25 ans) et 15 % fument plus de 10 cigarettes par jour, proportion identique à celle observée dans la population des 15-85 ans.

Près de 38 % des Rhônalpins de 15 à 25 ans ont déjà expérimenté le cannabis. Ils sont 21 % à déclarer en consommer occasionnellement et 4 % à en consommer régulièrement. Ces proportions sont comparables à celles observées au niveau national mais nettement supérieures à celles observées dans la population des 15-85 ans (respectivement 10 % et 2 %).

Certains facteurs sont fortement associés aux conduites addictives chez les jeunes. Le fait de déclarer des états dépressifs, des conduites suicidaires, ou d'avoir subi des actes de violence, est corrélé à des conduites addictives plus fréquentes. De même, certains contextes scolaires ou familiaux difficiles sont associés à des consommations de produits psychoactifs.

Selon l'enquête sur le contexte de la sexualité en France (CSF) de 2006, l'âge médian des hommes au premier rapport sexuel s'est abaissé en France de 18,8 ans à 17,2 ans en un demi-siècle, et celui des femmes de 20,6 ans à 17,6 ans dans le même temps, réduisant ainsi à 0,4 an l'écart des âges entre hommes et femmes au premier rapport. **En 2010, d'après le baromètre santé, 71 % des jeunes rhônalpins de 15-25 ans avaient déjà eu un rapport sexuel au cours de leur vie (51 % chez les 15-19 ans et 89 % chez les 20-25 ans).** Parmi ceux-ci, 9 % déclarent avoir eu un premier rapport non protégé, le moyen de protection utilisé lors de ce premier rapport étant d'abord le préservatif masculin (94 %) puis la pilule (43 %). 41 % déclarent avoir déjà eu recours à la contraception d'urgence.

Sur la période 2007-2010, près de 6 800 IVG sont réalisées chaque année à l'hôpital chez les Rhônalpines de 15 à 24 ans, soit un taux de 17,5 pour 1 000 jeunes femmes. Les taux les plus faibles sont constatés dans la Loire (14,3 %), les taux les plus élevés dans la Drôme, le Rhône et la Haute-Savoie (de 18,4 à 20,2 %). Environ 15 % de ces IVG sont réalisées chez des mineures de 15 à 17 ans.

Parmi les 12 371 accouchements annuels survenus chez les Rhônalpines de 15 à 24 ans sur la période 2007-2010, 270 (soit 2,2 %) concernent des mineures de 15 à 17 ans. Au sein de la région, cette part varie de 1,6 % dans la Haute-Savoie à 2,6 % dans la Drôme.

En matière de recours aux soins, les jeunes acquièrent entre 16 et 25 ans une autonomie au niveau à la fois de leur protection sociale et de leur recours aux soins. Cette période est marquée par une baisse de protection sociale et un moindre recours aux soins.

On considère généralement que la protection de base est quasi-universelle chez les jeunes, qui sont soit ayant droit d'un assuré social, soit eux-mêmes assuré social, soit bénéficiaire de la CMU (couverture maladie universelle). En réalité, des processus de rupture familiale ou sociale peuvent entraîner une absence complète de couverture sociale, absence retrouvée en Rhône-Alpes chez 3 % des 1 500 jeunes fréquentant pour la première fois les missions locales de la région en 2010 (chez les moins diplômés d'entre eux, ce taux est de 5 %).

L'adhésion à une protection complémentaire santé, qui permet un remboursement correct des soins, conditionne souvent le recours aux soins, notamment en matière de soins dentaires ou d'optique. En Rhône-Alpes, parmi les jeunes de 15 à 24 ans bénéficiaires du régime général, hors étudiants, seuls 51 % bénéficiaient en 2011 d'une complémentaire santé et 9 % de la CMUc (CMU complémentaire). Ces chiffres diffèrent légèrement selon les départements, de 46 % dans le Rhône à 57 % dans l'Ardèche pour la complémentaire santé, de 5 % dans la Haute-Savoie à 11 % dans la Loire et le Rhône pour la CMUc. Par ailleurs, l'avancée en âge montre une baisse de la protection complémentaire, qui passe de 61 % des bénéficiaires chez les 15-19 ans à 41 % chez les 20-24 ans.

Quant aux étudiants de la région Rhône-Alpes, selon l'enquête 2011 de la Mutuelle des étudiants (LMDE), ils seraient 17 % à ne bénéficier d'aucune protection complémentaire, dont un quart "parce que c'est trop cher". Selon cette même enquête, 36 % des étudiants ont déclaré avoir renoncé à consulter un médecin au cours de l'année précédente, dont 1/5^e pour des raisons financières, et de façon plus générale 42 % des étudiants ont renoncé à des soins ou traitements parce qu'ils étaient trop chers.

En matière de recours aux soins, 85 % des bénéficiaires du régime général âgés de 15 à 24 ans ont consulté au moins une fois un médecin généraliste en 2010 en Rhône-Alpes, et 26 % un dentiste. Ces chiffres sont proches de ceux déclarés par les étudiants de la région pour la consultation du médecin généraliste (88 % selon

l'enquête LMDE 2011), mais très inférieurs pour la consultation du dentiste (60 % chez les étudiants selon l'enquête LMDE 2011). De la même façon que l'adhésion à une complémentaire santé, le recours aux soins diminue avec l'avancée en âge : la consultation du médecin généraliste dans l'année, comme celle du dentiste, est moins fréquente chez les jeunes de 20-24 ans que chez ceux de 15 à 19 ans. ■

Martine Dreneau
Observatoire Régionale de la Santé
Rhône-Alpes

La couverture santé entre 16 et 25 ans

À l'âge de 16 ans, chaque jeune reçoit sa propre carte Vitale, qu'il soit assuré social ou ayant droit d'un assuré social (généralement un de ses parents). Le statut d'ayant droit est maintenu au-delà de 16 ans (et jusqu'à 20 ans) si le jeune poursuit des études ou s'il est dans l'impossibilité de travailler par suite d'infirmité ou de maladie chronique. Le statut d'ayant droit autonome (qui permet de bénéficier du remboursement des soins à titre personnel) peut être obtenu à partir de 16 ans sur demande auprès de la caisse d'assurance maladie ; ce statut est automatique pour les étudiants de 16 à 20 ans.

Les étudiants ont un régime de protection spécifique :

- Les étudiants dont les parents sont salariés ou assimilés ont l'obligation de s'inscrire, dès leur 1^{ère} inscription universitaire, à une mutuelle étudiante de leur choix, cette sécurité sociale étudiante est obligatoire et **gratuite** jusqu'à l'âge de 19 ans (atteint au cours de l'année universitaire).
- Les étudiants dont les parents sont non salariés ou affiliés à des régimes spécifiques restent couverts par la sécurité sociale des parents jusqu'au même âge.
- À partir de 20 ans (âge atteint au cours de l'année universitaire) et quel que soit le régime d'assurance maladie de ses parents, l'étudiant a l'obligation de souscrire une sécurité sociale étudiante **payante** (207 euros/an en 2012-2013).

En matière de complémentaire santé, les jeunes à charge de leurs parents sont parfois couverts par la complémentaire de leurs parents, c'est le cas de 45 % des étudiants selon l'enquête "Conditions de vie 2010" de l'Observatoire national des étudiants. Quel que soit le statut du jeune de moins de 25 ans, étudiant ou non, dès que celui-ci n'est plus à charge de ses parents, il peut, sous certaines conditions et en fonction de ses ressources, bénéficier d'une complémentaire santé gratuite (CMU complémentaire) ou d'une "Aide pour une complémentaire santé" (ACS), qui prend une partie du coût du contrat d'assurance complémentaire santé.

Pour en savoir plus

- Les jeunes en Rhône-Alpes : état des lieux sur la contraception, les IVG et l'offre en matière de soins, d'éducation et de prévention. ORS Rhône-Alpes, 2011. Disponible : http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/IVG_RA.pdf
- État des lieux préalable à l'élaboration du plan stratégique régional de santé Rhône-Alpes. Chapitre 3 : santé des jeunes. ORS Rhône-Alpes, 2011. Disponible : http://www.ors-rhone-alpes.org/pdf/Etat_des_lieux_PSRS.pdf

Directeur de la publication : Pascal Oger

Dossier coordonné par : Pascal Arros

Couverture, maquette : Insee Rhône-Alpes

Impression : Graphiscann

Téléphone : 04.78.63.23.33 - **Télécopie** : 04.78.63.25.25

Messagerie : dr69-sed@insee.fr

Site Internet : www.insee.fr/rhone-alpes et www.rhone-alpes.drjscs.gouv.fr

Dépôt légal : décembre 2012

ISSN - ISBN 978-2-11-129923-8

© Insee Rhône-Alpes 2012



POSRA
plateforme de l'observation sociale Rhône-Alpes

Portrait social



**L'accès à l'autonomie
des jeunes rhônalpins**